

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures et deux minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle de réunion du centre aquatique Maurice Perry au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 novembre 2023

Date d'affichage : le 23 novembre 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 34

Votants : 34 + 10 = 44

Votants par procuration : 10

Absents excusés : 5

Absents : 8

Présents : MM.TRINQUIER Gilles, CAHU Robert, ROUDIL Joël, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, FURESTIER David, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, WEITZ Bruno, Mme BARON Réjane, M. FERRAULT Claude, Mme GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, OLIVIERI Bruno, Mme ROUX Florence, MM. CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, M.MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mme MOURET Aube à M. CRUVEILLER Fabien
M.ACQUIER Jean-Yves à Mme GIBERGUES Laetitia
M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge
Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José
Mme AUBERT Martine à M. JEAN Lionel
Mme DRACS Marie Andrée à Mme ROUX Florence
MM. BERTO Stéphan à Mme BARON Réjane
M. TARQUINI Joseph à M. OLIVIERI Bruno
M.GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie
Mme MARTIN Catherine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés: M.GRAS Guillaume, Mmes BARBIER Mireille, ROTTE Sandrine, M. FIORENZANO Johan, SOULIER Cyril.

Absents: MM ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, BRESSET Cyrille, CLAVEL Christian, JAHANT Guy, BARON Jérôme, Mmes MEUNIER Hélène, TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. JEAN Lionel

Début de séance : 18h02

Délibération n°104/2023 : Vote du rapport annuel 2022 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du service Déchets de la CCPC

Lionel JEAN rappelle que le code général des collectivités territoriales prévoit que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Il précise que ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet
- permettre aux citoyens d'être informés sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service public lié aux déchets. Et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Il ajoute que ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « gestion des déchets » dans la politique de « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets.

Il donne ensuite lecture du rapport annuel 2022 de la CCPC.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver ce bilan 2022 qui sera ensuite porté à la connaissance du public

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence environnement de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 novembre 2016 modifiant le règlement de la redevance spéciale,

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2017 modifiant le règlement des déchèteries intercommunale,

Vu la délibération du 11 avril 2018 modifiant le règlement de collecte des déchets ménagers.

Considérant la nécessité de permettre aux citoyens d'être informés sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service public lié aux déchets

Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CCPC de l'exercice 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur

Après en avoir délibéré,

DECIDE à L'unanimité

- d'approuver le rapport annuel 2022 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du service Déchets de la CCPC tel qu'annexé

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.




Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :





RAPPORT ANNUEL 2022

sur le prix et la qualité
du Service Public de prévention et de
gestion des déchets ménagers



ELEMENTS SYNTHETIQUES

Informations clés	Indicateurs	Evolution par rapport à l'année 2021
Territoire desservi	34 communes 22 459 habitants 10 350 foyers*	Périmètre identique Une population identique
Répartition des compétences	Collecte en Régie Traitement géré par 2 syndicats : SYMTOMA (26 communes) et SITOM Sud Gard (8 communes)	Organisation identique à 2021
Prévention des déchets	Site Internet de la CCPC, plateforme d'information et de sensibilisation Finalisation du PLPDMA Finalisation de l'étude de faisabilité de la tarification incitative Déploiement de composteurs individuels et collectifs	Poursuite et finalisation des démarches de 2021
Tonnages collectés, tous types de déchets confondus	18 445,99 tonnes de déchets dont 24,6 % d'OMR, 5,79 % de recyclables collectés en porte à porte, 6,93 % sur les PAV, 62,45 % en déchèterie	Moins de tonnages collectés Une répartition semblable à 2020 mais avec une augmentation des OMR, une stagnation des recyclables et une baisse des tonnages en déchèterie
Tonnages traités, tous déchets confondus, par modes de traitements principaux	73,02 % de taux global de valorisation dont 7,15 % de valorisation énergétique, 52,81 % de valorisation matière et 13,06 % de valorisation organique 26,98 % d'enfouissement	Valorisation matière et enfouissement stable par rapport à 2021
Structure du coût : coût du service public et financement	3 314 059,29 € en dépenses de fonctionnement 222 072,48 € en dépenses d'investissement Coût aidé : 2 807 950.80 €	Moins de frais de fonctionnement et plus de frais d'investissement par rapport à 2021
Evènements marquants	Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés par le conseil communautaire le 21 septembre 2022 Finalisation de l'étude de faisabilité d'une tarification incitative- Choix de développer le passage en bacs individuels sur 4 communes Relocalisation de l'étude pour la réhabilitation ou la reconstruction d'une déchèterie sur le site de St Bénèzet	Poursuite et finalisation des actions engagées

* En 2020, la taille moyenne des ménages est de 2,17 personnes par résidence principale (source INSEE)

Rapport conforme au décret n°2000-404 du 11 mai 2000

Réalisation : Pôle Technique Intercommunal – Service Déchets

Date : octobre 2023



EDITORIAL

C'est avec un grand plaisir que je vous livre le nouveau rapport annuel dédié au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers de l'année 2022.



Ce support permet de prendre connaissance de manière approfondie des actions et des domaines d'interventions du service déchets du Piémont Cévenol.

L'année 2022 a été marquée par l'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets le 21 septembre. Celui-ci va permettre de déployer des actions en faveur d'une baisse de la production de déchets et d'une meilleure valorisation, contribuant ainsi à une atténuation de leur impact environnemental et financier.

Les projets engagés ont été poursuivis ou finalisés :

- Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,
- Finalisation de la réflexion sur l'éventuelle mise en place d'une tarification incitative,
- Poursuite du projet de modernisation de la déchèterie de St Bénézet.

Les déchets collectés en 2022 sont en diminution par rapport à 2021, ce qui laisse à penser que les actions lancées en début de mandat (déploiement du compostage collectif, mise en place de la recyclerie de Saint-Hippolyte du Fort et cadrage de notre feuille de route sur les six prochaines années) commencent à porter leurs fruits.

La réduction des déchets et l'augmentation de leur valorisation est visible aussi bien pour les déchets collectés en porte à porte, que pour les déchets collectés en déchèterie.

Au regard de ces résultats, nous ne pouvons qu'encourager la continuité de cette tendance, pour que la production de déchets sur le territoire poursuive cette pente descendante.

Je tiens à remercier tous les services administratifs et techniques communautaires, les membres de la commission déchets, les élus communautaires et toutes les personnes qui ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

Bonne lecture.

Lionel JEAN

Vice-Président à la gestion durable des déchets

Bien à vous

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_104_29

SOMMAIRE

ELEMENTS SYNTHETIQUES	2
EDITORIAL	3
SOMMAIRE	4
LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
1/ LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIEMONT CEVENOL	6
1.1/ Périmètre intercommunal	6
1.2/ Population desservie	7
1.3/ Morphologie du territoire	7
2/ LES COMPETENCES ET L'ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS EN PIEMONT CEVENOL	8
2.1/ Répartition des compétences	8
2.2/ Déchets pris en charge par le service public du Piémont Cévenol	9
2.3/ Déroulé du processus, de la collecte au traitement	10
2.4/ Modalités d'exécution	11
3/ LE SERVICE DE GESTION DES DECHETS DU PIEMONT CEVENOL	12
3.1/ Moyens humains mis en œuvre	12
3.2/ Gouvernance du Service de gestion des déchets	13
3.3/ Moyens d'information et de concertation employés	14
4/ LA PREVENTION DES DECHETS	14
4.1/ Actions de communication	14
4.2/ Actions de sensibilisation au tri et actions d'économie circulaire	16
4.3/ Poursuite des réflexions stratégiques en vue de la réduction des déchets	16
5/ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS	19
5.1/ Niveau de couverture de la population	19
5.2/ La précollecte	20
5.3/ La collecte	27
5.4/ Les déchèteries	29
6/ LE BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS	33
6.1/ Les déchets collectés par le service de collecte	33
6.2/ Les déchets collectés en apport volontaire	34
6.3/ Evolution des tonnages de déchets	37
7/ LE TRAITEMENT DES DECHETS	39
7.1/ Points de transfert et unités de traitement de la collecte réalisé par le service	39
7.2/ Types de traitements et de valorisation des déchets collectés	40
7.3/ Poids des types de valorisation	43
LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	44
11/ LES MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS	45
11.1/ Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	45
11.2/ Principales prestations externalisées	47
11.3 / Investissements réalisés	48
12/ LE BUDGET, LE COUT DU SERVICE ET SON FINANCEMENT	49
12.1/ Montant annuel global des dépenses et des recettes liées au fonctionnement du service	49
12.2/ Montant annuel global des dépenses et des recettes liées à l'investissement du service	50
12.3/ Financement du service public	51
12.4/ Montant annuel global du budget	51
12.5/ Montant des emprunts	52
ANNEXES	53
A. REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	54
B. REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES INTERCOMMUNALES	54
C. REGLEMENT COMMUNAUTAIRE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS POUR LA REDEVANCE SPECIALE	54

LES INDICATEURS TECHNIQUES



REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_104_29

1/ Le territoire de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

1.1/ Périmètre intercommunal



La Communauté de Communes du Piémont Cévenol (CCPC) est un Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI) qui se situe à l'ouest du département du Gard, à équidistance des communes d'Alès, Nîmes et Montpellier.

Elle est également proche d'Anduze, Sommières et Saint-Mathieu-de-Trévières, bourgs-centres structurant les territoires voisins.

Elle est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2013 de la commune de Cardet et de trois EPCI voisins : les ex-communautés de communes « autour de Lédignan », « Cévennes-Garrigues » et « Coutach Vidourle ». Cette récente union a des conséquences sur l'organisation actuelle du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers.

L'EPCI comptabilise aujourd'hui 34 communes adhérentes.

HISTORIQUE DES LIMITES ADMINISTRATIVES ET POPULATION DE LA CCPC

COMMUNES	Population au 29/12/2021	Nombre de foyers*
Aigremont	792	365
Bragassargues	171	79
Brouzet-lès-Quissac	305	141
Canuales-et-Argentières	470	217
Cardet	922	425
Carnas	516	238
Cassagnoles	397	183
Cognac	234	108
Conqueyrac	97	45
Corconne	599	276
Cros	249	115
Durfort	745	343
Fressac	162	75
Gailhan	254	117
La Cadière-et-Cambo	222	102
Lédignan	1 505	694
Liouc	330	152
Logrian-Florian	270	124
Maruéjols-lès-Gardon	265	122
Monoblet	766	353
Orthoux-Sérignac-Quilhan	441	203
Pompignan	971	447
Puechredon	45	21
Quissac	3 332	1 535
Saint-Bénézet	291	134
Saint-Félix-de-Pallières	234	108
Saint-Hippolyte-du-Fort	3 942	1 817
Saint-Jean-de-Crieulon	243	112
Saint-Nazaire-des-Gardies	88	41
Saint-Théodorit	550	253
Sardan	338	156
Sauve	1 925	887
Savignargues	239	110
Vic-le-Fesq	549	253
TOTAL CCPC	22 459	10 350



1.2/ Population desservie

La CCPC regroupe une population municipale de 22 459 habitants en 2022 inégalement répartie sur le territoire.

Les communes les plus peuplées sont Saint-Hippolyte-du-Fort (3 942 habitants), Quissac (3 332 habitants), Sauve (1 925 habitants) et Lédignan (1 505 habitants).

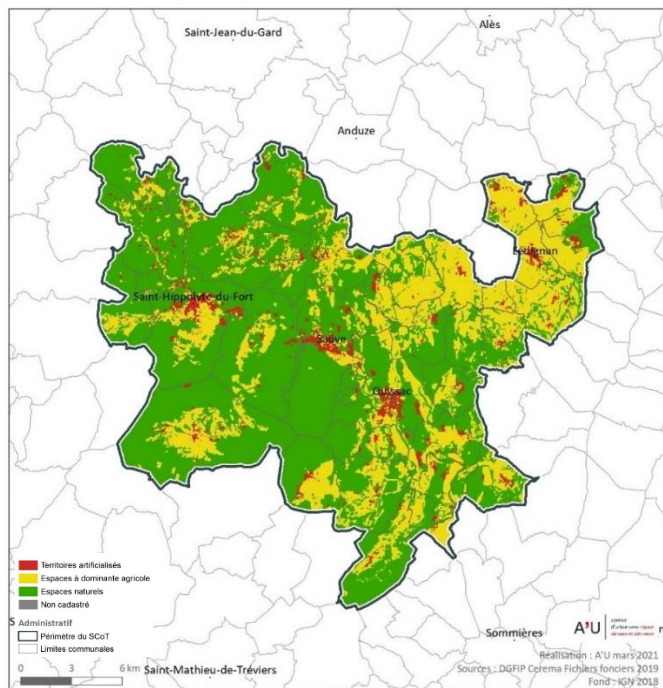
1.3/ Morphologie du territoire

Le territoire, d'une superficie de 451 km², regroupe de nombreux villages, hameaux et deux centralités plus peuplées dépassant les 3 000 habitants, Saint-Hippolyte du Fort et Quissac. L'EPCI est donc classé de typologie rurale avec ville-centre (source : SINOE).

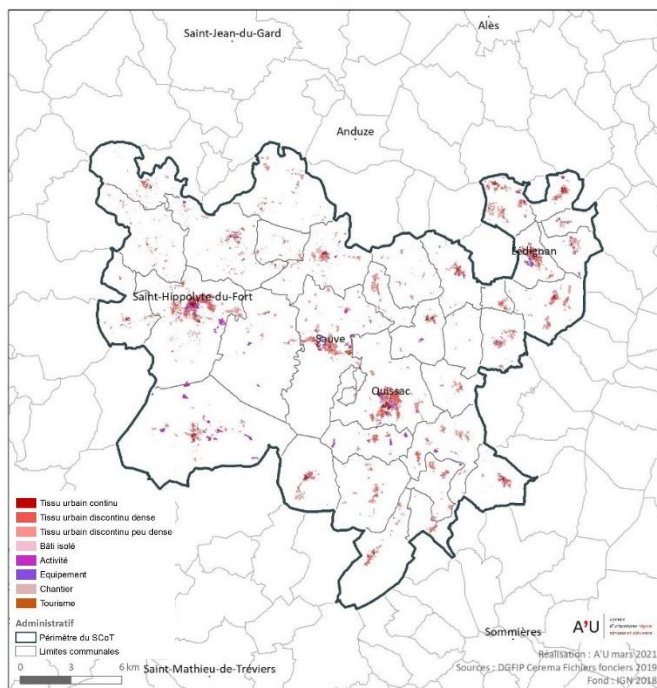
On retrouve sur les noyaux villageois et les bourgs-centre un habitat regroupé plutôt dense. Il se juxtapose un habitat diffus réparti sur tout le territoire à travers de nombreux mas et un habitat pavillonnaire en développement.

Ces spécificités territoriales impactent la collecte des déchets.

COUVERTURE DU SOL 2019



ZONE CONSTRuite 2019

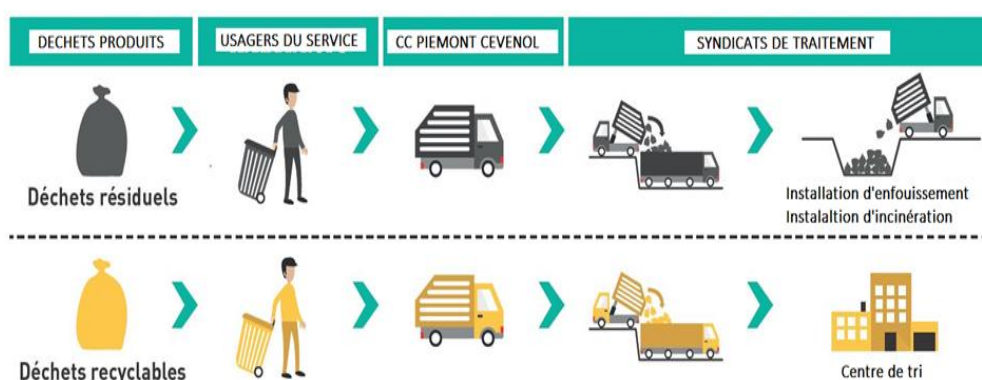


2/ Les compétences et l'organisation générale du service public de gestion des déchets en Piémont Cévenol

2.1/ Répartition des compétences

La CCPC dispose de la compétence de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) sur l'ensemble de son territoire. Pour cela, elle assure en régie le service de collecte auprès de l'ensemble de ses usagers que sont les ménages et les établissements professionnels.

ORGANISATION GENERALE DU PROCESSUS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DES USAGERS

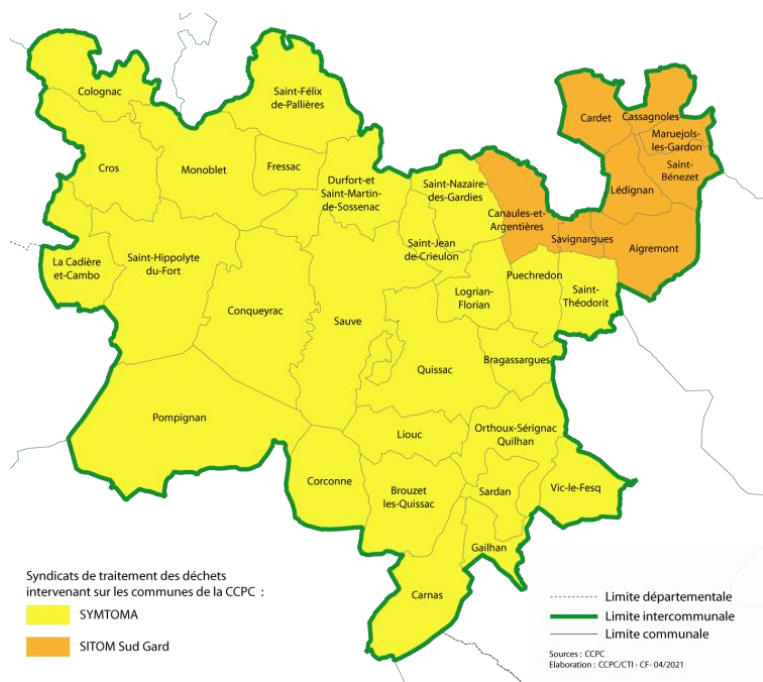


Le traitement des déchets collectés est en revanche délégué à deux syndicats de traitement différents :

- Le SYMTOMA Aigoual – Cévennes – Vidourle couvrant 17 578 habitants sur 26 communes. Les communes couvertes par ce syndicat sont Bragassargues, Brouzet-les-Quissac, La Cadière et Cambou, Carnas, Colognac, Conqueyrac, Corconne, Cros, Durfort et Saint-Martin de Sossenac, Fressac, Gailhan, Liouc, Logrian Florian, Monoblet, Orthoux Sérignac Quilhan, Pompignan, Puechredon, Quissac, Saint-Félix de Pallières, Saint-Hippolyte du Fort, Saint-Jean de Crieulon, Saint-Nazaire des Gardies, Saint-Théodorit, Sardan, Sauve, Vic-le-Fesq.

- Le SITOM Sud Gard, couvrant 4 881 habitants sur 8 communes. Les communes couvertes par ce syndicat sont Aigremont, Canaules-et Argentières, Cardet, Cassagnoles, Lédignan, Maruéjols-les-Gardon, Saint-Bénézet, Savignargues.

PERIMETRE D'INTERVENTION DES SYNDICATS DE TRAITEMENT SUR LA CCPC



Cette situation complexe est l'héritage des modes d'organisation des anciennes intercommunalités qui ont fusionnées pour créer l'intercommunalité du Piémont Cévenol.

2.2/ Déchets pris en charge par le service public du Piémont Cévenol

Les 24 types de déchets pris en charge par le service public du Piémont Cévenol dans le cadre de la collecte et dans le cadre du traitement sont les suivants :

DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE PUBLIC DU PIEMONT CEVENOL

Type de déchet	Mode de collecte		
	Porte-à-porte séparée	Point d'Apport Volontaire	Déchèterie
Ordures ménagères (OMR)	✓	✓	
Recyclables secs (hors verre)	✓	✓	✓
Verre		✓	✓
Papier	✓ (partie SYMTOMA avec les RSHV)	✓ (partie SITOM Sud Gard)	✓
Végétaux			✓
Gravats			✓
Métaux			✓
Encombrant			✓
Carton		✓ (à Pompignan, Monoblet)	✓
Bois			✓
Pneu sans jante (véhicule léger)			✓ (sauf Saint-Bénézet)
Mobilier			✓
Batterie			✓
Huile alimentaire			✓
Huile de vidange			✓
Déchets dangereux des ménages			✓
Équipement électrique et électronique			✓
Cartouche d'encre			✓
Textile		✓	✓ (sauf Saint-Bénézet)
Ampoule / néon			✓
Capsule de café			✓ (sauf Saint-Bénézet)
Placoplatre			✓
Polystyrène			✓ (sauf Saint-Bénézet)
Bidon souillé			✓
Piles			✓
Jouets			✓ (sauf Saint-Bénézet)
Gaines			✓ (sauf Saint-Bénézet)
Articles de sport et de loisirs			✓ (sauf Saint-Bénézet)

Source : CCPC

A noter :

Concernant l'**amiante**, déchet dangereux, il est demandé aux usagers qui en auraient à jeter de contacter des professionnels qui en assurent la collecte et le traitement. Voici quelques adresses :

- SPUR ENVIRONNEMENT | SARPI-VEOLIA : zone d'activité Corata 30250 SOMMIERES - tel : 04 66 80 99 15
- CHIMIREC SOCODELI : 275, avenue Pierre et Marie Curie - ZI Domitia Sud 30300 BEAUCAIRE - tel : 04 66 81 39 55

Concernant les **pneus** , le prestataire des syndicats de traitement de la CCPC, Aliapur, est missionné pour ne prendre en charge que les pneus de véhicules légers. Pour recycler les autres types de pneus (véhicules

PL, tracteurs...), l'utilisateur doit directement se rapprocher d'un professionnel de la vente ou du traitement moyennant une contribution financière.

Quel que soit le type de déchets, l'utilisateur ne doit pas hésiter à contacter le service pour tout renseignement.

2.3/ Déroulé du processus, de la collecte au traitement

Pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Recyclables Secs Hors Verre (RSHV), la collecte se fait en porte-à-porte avec des bacs individuels et en point de regroupement avec des bacs collectifs.

Les modes de collecte peuvent être tout en individuel, tout en collectif, ou mixte, c'est-à-dire conciliant les deux. On retrouve dans les communes concernées une collecte en bac collectif sur leurs centres historiques, certains lotissements, les HLM, les campings, les restaurants et certains chemins privés. Et en parallèle, une collecte en bacs individuels s'effectue sur l'habitat pavillonnaire.

La terminologie utilisée sera :

Individuel = Collecte uniquement en bac individuel

Collectif = Collecte uniquement en bac collectif

Mixte = Collecte regroupant les deux modes de collecte, en individuel et en collectif

Les trois déchèteries du territoire situées à Liouc, Saint-Bénézet et Saint-Hippolyte du Fort complètent le dispositif de collecte.

TYPES DE COLLECTE AUPRES DES USAGERS DE LA CCPC



Les deux syndicats (SYMTOMA Aigoual - Cévennes - Vidourle et SITOM Sud Gard) se chargent ensuite du traitement des OMR et des RSHV ainsi que des déchets apportés en déchèterie collectés sur leur territoire d'intervention respectif.

Un quai de transfert situé à la déchèterie de Liouc est utilisé pour centraliser les recyclables (RSHV) géré par le SITOM et les OMR. L'usine PAPREC à Liouc constitue également un lieu de transit où le service de collecte dépose directement les recyclables (RSHV) gérés par le SYMTOMA.

Les déchets sont ensuite envoyés vers différents types d'installations de traitement, en fonction du syndicat gestionnaire compétent sur la zone.

PRINCIPAUX LIEUX DE TRAITEMENTS DES DECHETS RECUEILLIS SUR LA CCPC

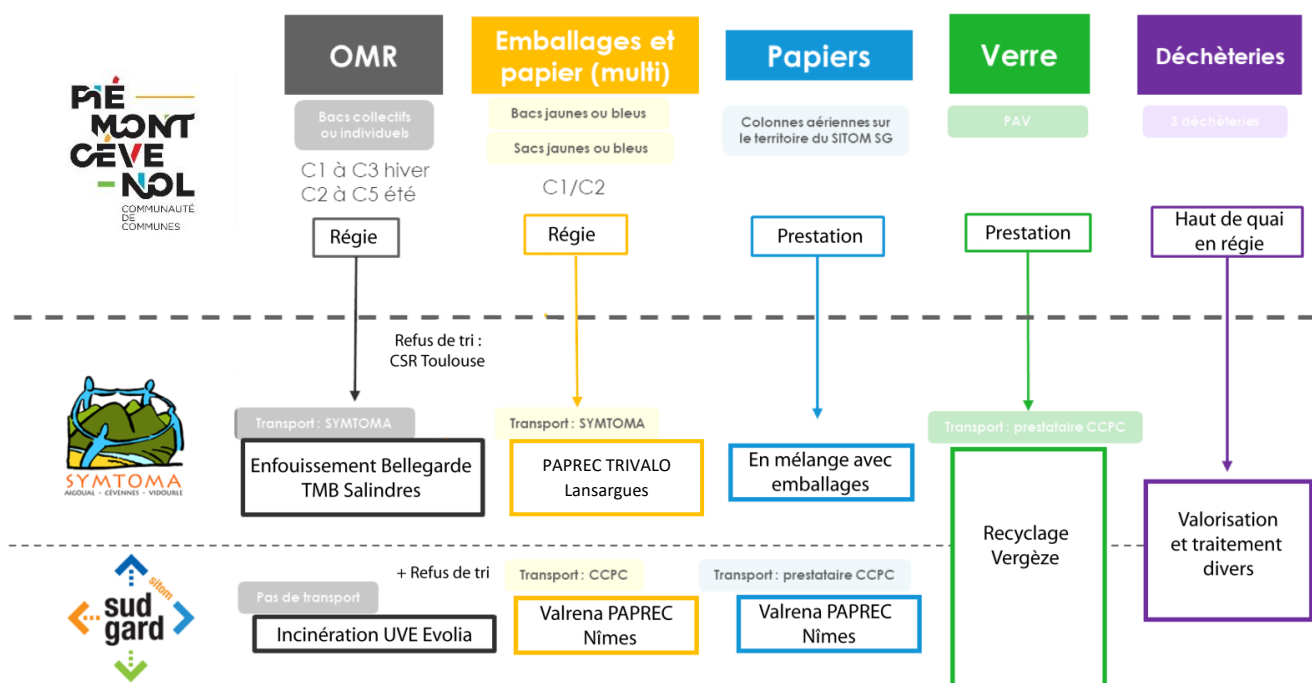
Lieu	Syndicat concerné	Type de traitement
Unité d'enfouissement SITA Suez Bellegarde	SYMTOMA	Enfouissement avec récupération d'énergie
Unité d'incinération UVE EVOLIA Nîmes	SITOM Sud Gard	Incinération avec récupération d'énergie
Unité de tri mécano-biologique (TMB) TPF Suez RV Méditerranée Salindres	SYMTOMA	Tri par séparation mécanique et le traitement biologique des ordures ménagères
Unité de tri des recyclables PAPREC TRIVALO Lansargues	SYMTOMA	Centre de tri et de valorisation des recyclables
Unité de tri des recyclables PAPREC Sud Gard VALRENA Nîmes	SITOM Sud Gard	Centre de tri et de valorisation des recyclables

Source : CCPC

2.4/ Modalités d'exécution

Outre la collecte effectuée en régie pour les OMR, les RSHV, et les hauts de quai des déchèteries, l'EPCI et les syndicats de traitement ont recours à des prestations de services pour exécuter leurs missions.

MODALITES D'EXECUTION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT SUR LA CCPC



Source : CCPC

3/ Le Service de gestion des déchets du Piémont Cévenol

Le service de gestion des déchets est rattaché au pôle technique de la CCPC, situé au Centre Technique Intercommunal (CTI), impasse des Garennes à Sauve.

Les modalités de fonctionnement de ce service sont encadrées par un règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, un règlement intérieur des déchèteries intercommunales et un règlement communautaire de collecte des déchets ménagers pour la redevance spéciale.

3.1/ Moyens humains mis en œuvre

Le personnel encadrant et administratif du service déchets est composé de :

- Une **responsable de service**, absente en 2022.
- Un **coordonnateur collecte / déchèteries**, principal interlocuteur du service sur le terrain.
- Un **secrétaire**, qui prend les appels pour l'ensemble du pôle et qui assure une partie des tâches administratives du service déchets.
- Une **chargée de mission**, recrutée en février 2021 pour suivre les projets du service, notamment l'élaboration du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Il convient de noter qu'elle assure pour moitié de son temps, la gestion administrative du SCoT.



Le **directeur** du CTI s'implique sur les dossiers complexes (CCTP pour les marchés publics, projets futurs, ...) et assure également la gestion quotidienne en remplacement du coordonnateur collecte / déchèteries lorsque celui-ci est absent.

Le personnel de collecte des déchets résiduels et recyclables est composé de :

- **15 agents en période normale** (de février à juin et d'octobre à novembre), chauffeurs et ripeurs polyvalents.
- **23 agents en moyenne pour les périodes de congés** (de juin à septembre et fêtes de fin d'année), où des contractuels ou saisonniers viennent remplacer ou renforcer les agents titulaires.

Des locaux adaptés, munis de toutes les commodités nécessaires (vestiaires, buanderie, salle de pause) sont mis à disposition du personnel de collecte. Les agents du service déchets sont équipés de vêtements de haute visibilité adaptés au métier ainsi que des équipements de protection individuelle et des chaussures de sécurité.

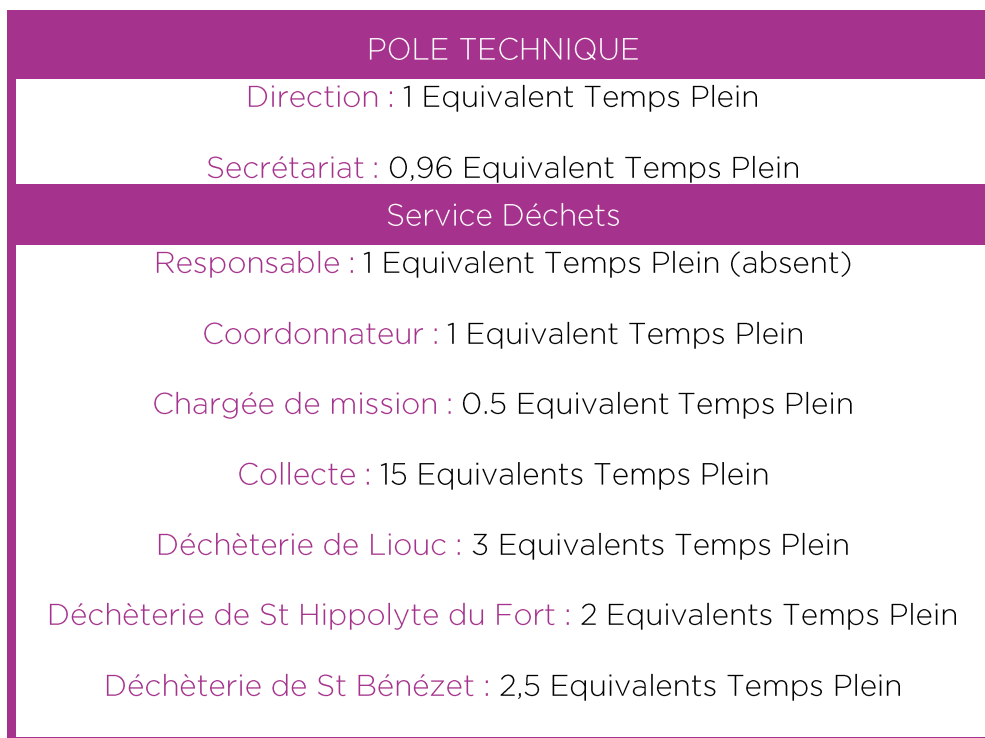
L'amélioration des conditions de sécurité des agents est une préoccupation constante. Les risques professionnels sont pris en compte dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) qui est mis à jour tous les ans. Les agents sont régulièrement formés (SST, FCOS, PRAP...). En 2022, aucun accident de travail n'a été à déplorer.

La CCPC contribue à l'insertion par l'emploi à travers des contrats aidés : 2 agents en ont bénéficié en 2022. Les perspectives d'évolution de l'emploi dans le secteur des déchets seront tributaires des décisions prises en matière d'organisation du service au regard du cap pris en matière de financement et de réduction des déchets et notamment le déploiement des bacs individuels en lieu et place des bacs collectifs.

Du personnel en déchèterie est également mis à disposition pour l'accueil, la gestion des sites et du quai de transfert :

- 2,5 agents à la déchèterie de Saint- Bénézet
- 3 agents à la déchèterie de Liouc avec une partie pour le quai de transfert à OMR
- 2 agents à la déchèterie de Saint Hippolyte du Fort

ORGANIGRAMME DU SERVICE DECHETS DE LA CCPC



Des prestataires assurent la collecte en point d'apport volontaire. Pour le papier (les huit communes ex- autour de Lédignan qui bénéficient de colonnes aériennes), la collecte est réalisée par le prestataire Cévennes Déchets qui missionne un chauffeur environ toutes une fois tous les mois et demi. Pour le verre, les colonnes aériennes de l'ensemble du territoire sont collectées par le prestataire Vial qui missionne un chauffeur en moyenne une fois par semaine pour parcourir l'ensemble du territoire selon trois tournées.

3.2/ Gouvernance du Service de gestion des déchets

Depuis le 8 juillet 2020, Monsieur le maire de Cardet, **Fabien CRUVEILLER** a été réélu président de la CCPC. Son Vice-Président délégué en charge de la gestion durable des déchets est Monsieur le maire de Corconne, **Lionel JEAN**. Une Commission spécifique Gestion durable des déchets complète l'exécutif sur la thématique des déchets. Cette dernière s'est réunie 2 fois en 2022, les 8 mars, 18 octobre.

COMPOSITION DE LA COMMISSION GESTION DURABLE DES DECHETS 2020-2026

Aigremont	Gilles TRINQUIER – Françoise LAURENT-PERRIGOT (suppl.)
Bragassargues	Alain METGE – Frédérique NOGUIER (suppl.)
Brouzet-les-Quissac	Laurent GAUBIAC – Bernard SOUYRIS (suppl.)
Canaules-et-Argentières	Sylvie LOVOTTI – Bruno COLIN (suppl.)
Carnas	Bernard LEVY
Cassagnoles	Claude LEO
Conqueyrac	Patrick ENJOLRAS – Etienne GRANIER (suppl.)
Corconne	Lionel JEAN
Cros	Christian CLAVEL – Eric MALCOSTE (suppl.)
Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac	Patrick TEULLE – Philippe CHABANEL (suppl.)
Fressac	Philippe CLAUZEL – Séverine BOURGUET (suppl.)

Gailhan	Jacky SIPEIRE
Lédignan	Christian VIALA - Delphine SEGURA (suppl.)
Liouc	Emmanuelle BODIN - Guy JAHANT (suppl.)
Logrian-Florian	Murielle GODEMENT - Ole Peter OSTERMANN (suppl.)
Maruéjols-les-Gardon	Freddy FELIX
Monoblet	Jean-Paul GUIBAL - Laurent CHARBONNIER (suppl.)
Orthoux-Sérignac-Quilhan	Olivier FOURVEL - David MAUREL (suppl.)
Pompignan	Serge SEMENOFF - Charlotte MARTIN (suppl.)
Puechredon	Jean-Claude GRAS - Maryline DURAND (suppl.)
Quissac	Frédéric HERNANDEZ - Robert CHAZEL (suppl.)
Saint-Bénézet	Jérôme BARON - Luc ARNAUD (suppl.)
Saint-Félix-de-Pallières	Bruno WEITZ - Joop VAN HELMOND (suppl.)
Saint-Jean-de-Crieulon	Christiane MARTINA - Lucie REMEZY (suppl.)
Saint-Nazaire-des-Gardies	Pierre MAZAUIC - Stéphanie CABANIS (suppl.)
Saint-Théodorit	Lionel LESNIAK - Laurence GUEIDAN (suppl.)
Sardan	Elodie MUNTZ - Nicolas ARGELLIERS (suppl.)
Sauve	Wolf KANSTEINER - Louis MOLINES (suppl.)
Savignargues	Claude CHARBONNAUD - Stéphanie LAURENT (suppl.)
Vic-le-Fesq	José MONEL - Sophie MINARRO (suppl.)

3.3/ Moyens d'information et de concertation employés

Les moyens d'information et de concertation mis en œuvre entre le Service de gestion des déchets et son exécutif sont passés cette année par des échanges avec les maires et les municipalités dans le cadre des différents dossiers en cours.

A destination des usagers, ces moyens sont passés par :

- Les supports d'informations usuels (bulletin de la collectivité...)
- Les échanges avec les associations locales qui agissent comme des relais auprès des habitants
- Le comité consultatif dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA qui a été l'occasion d'impliquer les acteurs du territoire sur cette thématique et dans la construction d'un service public performant

Le service de gestion des déchets est également directement sollicité par les usagers au travers de nombreuses demandes d'informations sur le fonctionnement de la collecte des déchets. Il réceptionne également les réclamations qui sont traitées au cas par cas. Elles concernent principalement l'oubli de collecte, le remplacement de bacs et l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

4/ La prévention des déchets

Différentes actions de prévention des déchets sur le territoire de la CCPC depuis sa création en 2013, tendent à **réduire l'impact environnemental de la gestion des déchets en lien avec les politiques de développement durable de la Collectivité**, dans un souci de cohérence territoriale. Ces actions de prévention des déchets permettent d'avoir un impact sur la production du déchet par l'utilisateur mais aussi sur son tri.

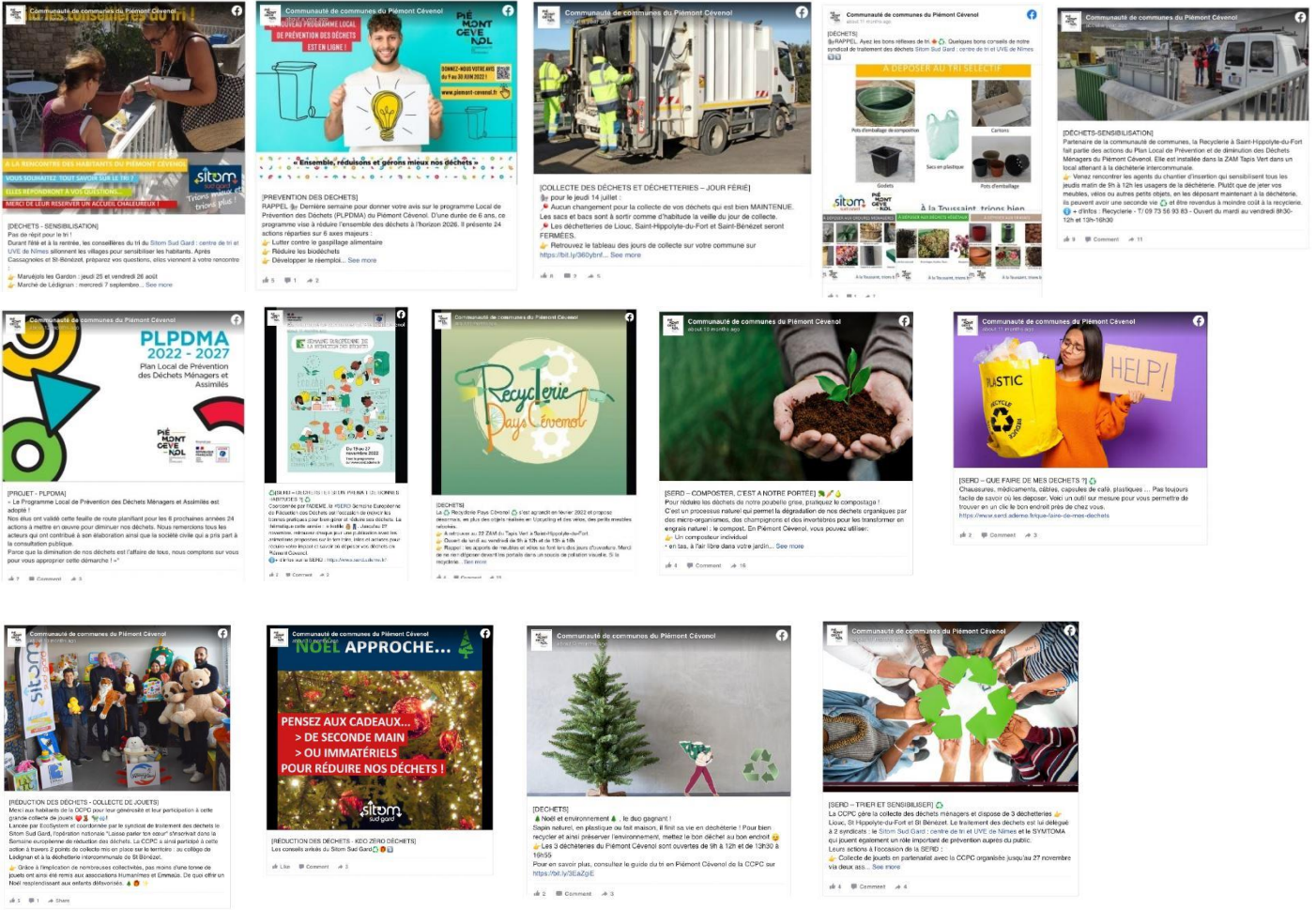
4.1/ Actions de communication

Le site Internet de la CCPC présente de manière détaillée l'organisation de la collecte des déchets ménagers et met à disposition des documents à télécharger pour réduire ses déchets. Les jours de collecte y sont renseignés par communes et selon les périodes. D'autre part, les heures d'ouvertures des déchèteries ainsi que les modalités d'accès y sont également présentées.

Le fil d'actualité du site Internet de la CCPC présente également les informations récentes sur la thématique.

Par ailleurs, la CCPC a également diffusé en 2022, plusieurs post Facebook sur les déchets, portant sur les actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets, sur les partenariats et aussi sur les étapes-clés du PLPDMA.

POST FACEBOOK 2022 DU SERVICE DECHETS PUBLIES



PUBLICATIONS 2022 DU JOURNAL COMMUNAUTAIRE

De plus, des articles sont parus dans le journal communautaire de la CCPC. Le hors-série d'avril 2022 a permis de faire un rappel sur le service et les gestes à mettre en œuvre pour trier et réduire les déchets. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et un exemple d'actions en faveur de la réduction des déchets, à savoir, la mise en place de la recyclerie de St Hippolyte du Fort, ont quant à eux été intégrés dans la seconde parution de l'année 2022.

LA CCPC SIGNE UN PARTENARIAT avec la recyclerie à Saint-Hippolyte-du-Fort



bilisent tous les jeudis matin de 9h à 12h les usagers de la déchèterie. Ils réalisent également des animations auprès des scolaires. Meubles, vélos ou objets divers à réemployer peuvent être déposés sur site. Ce partenariat doit s'étendre à la déchèterie de Liouc dans un second temps.

D'INFOS

La Recyclerie - 2AM Tapis Vert Saint-Hippolyte-du-Fort 09 73 56 93 83
Ouverture : du mardi au vendredi 8h30-12h et 13h-16h30
Trouvez un réparateur près de chez vous sur : www.reparateurs.artisanat.fr



AU QUOTIDIEN

La CCPC qui a pour ambition de garantir à tous les services de proximité et de qualité accessibles à tous.

Trier, composer, recycler : chaque geste compte
La CCPC collecte les déchets ménagers et assimilés, avec des équipements dédiés pour les trier, les composer et les recycler. Son rôle est de garantir que les déchets sont traités de manière responsable et que les ressources sont préservées. Pour faciliter cette tâche, la CCPC propose des conseils et des outils pour aider les citoyens à mieux trier et composer leurs déchets.

Avant de jeter en déchèterie, pensez à la recyclerie !
Avant d'aller en déchèterie, pensez à la recyclerie ! C'est un lieu où vous pouvez apporter vos déchets pour qu'ils soient recyclés. Cela permet de réduire la quantité de déchets envoyés en déchèterie et de préserver l'environnement. La recyclerie est ouverte tous les jeudis matin de 9h à 12h.

Mieux traiter les eaux usagées pour préserver l'environnement
Les entreprises du Nord ont accès à un assainissement collectif. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est chargé de garantir la qualité de l'eau et de protéger l'environnement. Le SPANC propose des conseils et des outils pour aider les entreprises à mieux traiter leurs eaux usagées.

480 INTERVENTIONS/AN
2485 ESPACES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL
340 ANC (ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) AVEC BASSIN POUR L'ENVIRONNEMENT

La **première étape du travail a été la réalisation d'un diagnostic**, rendu le 9 janvier 2020. Il met en évidence les spécificités de notre territoire sur cette problématique :

- Un total de 763 kg/habitant desservi/an de DMA ont été recueillis sur notre territoire en 2018, légèrement à la baisse depuis 2015
- 46 % de ces déchets font l'objet de valorisation matière et organique (hors inertes) (Objectifs de la loi sur la transition énergétique (LTE) : 55 % en 2020 et 65% en 2025)
- Une quantité d'Ordures Ménagères Résiduelles semblable aux autres territoires ruraux (217 kg/habitant desservi/an) qui est valorisée à 66 %
- Un gisement d'emballages / papiers à maîtriser
- Une quantité très importante de gravats/déblais (191 kg/habitant desservi/an) et de déchets verts (100 kg/habitant desservi/an) est recueillie dans les trois déchèteries de la Communauté de Communes
- Des marges de progression sur chacun des flux de déchets réalisables en tenant compte du caractère rural de l'Intercommunalité et de sa part non négligeable d'habitats collectifs et de résidences secondaires.

Outre le Comité de Pilotage, ce **diagnostic a été restitué** auprès de la CCES, de la Commission Environnement et de la Conférence des Maires **au cours de l'année 2020**.

La **seconde étape du travail**, déployée sur 2021, **a été de définir les actions** en associant à la réflexion les différents acteurs du territoire. Une journée d'ateliers a constitué le socle de cette définition.

Cette journée de réflexion sur les potentielles actions à inscrire au PLPDMA s'est tenue le 22 juin à Carnas. 17 élus communaux ont participé (dont le Président et 2 Vice-Présidents) ainsi que le SYMTOMA, 3 associations du territoire, des techniciens de la CCPC et le bureau d'études en charge de l'élaboration. Les participants ont été invités à échanger et faire des propositions d'actions au cours de 5 ateliers thématiques consécutifs : le gaspillage alimentaire, la gestion des biodéchets, le réemploi/réparation, les déchets des déchèteries notamment des professionnels, la sensibilisation des habitants. De nombreuses pistes ont émergé des échanges riches en propositions qui ont ensuite été triées et organisées pour constituer le plan d'action.

Ce plan et des fiches actions ont été proposés au Comité de Pilotage et à la CCES qui les ont affinés. Un programme d'actions plus abouti a ainsi fait l'objet d'une présentation en Conférence des Maires et à la CCES au début de l'année 2022.

Le 25 mai 2022, le projet a été arrêté en conseil communautaire, qui a engagé la consultation publique. Celle-ci a été lancée pour une période de 21 jours pleins, du 9 au 30 juin 2023. Elle était accessible sur le site internet de la CCPC, dans la mesure du possible, sur les sites internet des communes et sous format papier consultable dans les 34 mairies et au siège de la CCPC.

Le recueil des commentaires s'est fait via un registre virtuel googleforms via le site internet et un registre papier via les communes et le siège de la CCPC. Les observations de la population sont globalement très positives et accompagnées de retours d'expériences mettant en évidence l'importance d'un bon tri à la source pour réduire les déchets. Une synthèse de ces observations est disponible sur le site internet de la CCPC.

Pour finir, le PLPDMA a été adopté par le Conseil communautaire du Piémont Cévenol le 21 septembre 2022. Il est maintenant rendu public au siège et sur le site de la CCPC. Il est également relayé sur les sites internet et les réseaux sociaux des communes adhérentes qui le souhaitent.

L'étude de faisabilité d'une tarification incitative

Parallèlement, **une réflexion a également été menée sur le mode de financement du service de gestion**. Actuellement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), le service peut agir sur l'implication des usagers en matière de réduction et de tri des déchets en faisant évoluer son mode de financement vers le principe du « pollueur payeur ». Le principe de la tarification incitative permet de faire payer aux usagers du service leur production réelle des déchets en incluant une part variable qui dépend de la quantité de déchets produits.

Pour explorer ce levier, une **étude de faisabilité d'une tarification incitative** a été engagée en 2019. Elle a été réalisée par le collectif de bureaux d'études missionné sur la démarche du PLPDMA.

Les impacts techniques et financiers de quatre scénarii ont été étudiés en 2020, mixant le passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) ou le passage à la Redevance Incitative (Ri) au passage à la mise en place de bacs pucés ou de colonnes aériennes en apport volontaire à contrôle d'accès. La restitution de l'étude de ces scénarii s'est faite auprès du Comité de Pilotage mais aussi auprès de l'Exécutif de la CCPC au cours de l'année 2020.

Au vu des contraintes, avantages ou inconvénients, que présentent une redevance incitative ou une taxe incitative et pour être complet sur cette étude, il a été demandé une assistance complémentaire pour **l'étude d'un zonage de TEOM sur le territoire**. Ce complément d'études a été réalisé au 1^{er} semestre 2021.

Pour calculer ces taux, plusieurs critères ont été pris en compte comme le coût de la collecte, le tonnage d'OMR collectés par rapport au nombre d'habitants de chaque zone et le coût de traitement. Les bases, non identiques pour les communes, viennent compléter tous ces critères.

Ce travail restitué en juin laisse apparaître que les zones collectées en bacs collectifs ne bénéficieraient pas d'un taux plus avantageux que les zones collectées en bacs individuels. Il résultait même in fine que le taux d'une zone collectée en bacs collectifs était légèrement supérieur au taux d'une zone collectée en bacs individuels.

A l'issue de ce travail complémentaire qui a démontré le manque de pertinence d'une mise en place d'une taxe de zones, **la phase 3 de l'étude TI s'est poursuivie** sur le 2^e semestre. Elle a consisté à étudier le scénario retenu pour affiner les coûts de fonctionnement et d'investissement. Il s'agit du scénario technique 1: la collecte en bacs individuels pucés au maximum avec points de regroupement pour les cas particuliers.

Comme suite, il a été préconisé de temporiser sur la mise en place de la tarification incitative, car toutes les conditions n'étaient pas réunies. Il a été validé le principe de favoriser le passage en collecte mixte (avec une majorité de bacs individuels) sur 4 communes du territoire : en 2023 sur les communes de Durfort et St Martin de Sossenac et en 2024 sur les communes de Sardan et Pompignan.

Projet de création d'une déchèterie à plat

En remplacement de la déchèterie de Saint-Bénézet qui revêt de nombreux problèmes de gestion, la CCPC projetait de **réaliser une nouvelle déchèterie sur le secteur de Lédignan**.

Pour cela, un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été lancé et attribué au bureau d'études CEREG. Leur mission a été d'étudier la faisabilité de ce projet sur un terrain situé à Lédignan et notamment l'accès à la parcelle pressentie. Dans un second temps, il doit fournir un programme détaillé et financier du projet. Pour finir et si toutes les conditions sont réunies, il doit assister la CCPC pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre.

Une première réunion de présentation et une visite de terrain a eu lieu le 29 juin 2021. La phase 1 de l'étude, c'est-à-dire vérifier la faisabilité juridique, technique, architecturale et fonctionnelle du projet en tenant compte des éléments présents dans le pré programme effectué en 2018 (urbanisme, dossier ICPE, permis de construire, raccordement des réseaux, ...), a été réalisée durant l'été. Ses conclusions ont abouti à mettre en évidence les difficultés trop importantes de l'accès à la parcelle à partir de la D6110. Un nouveau site plus facilement accessible a été recherché pour poursuivre l'étude.

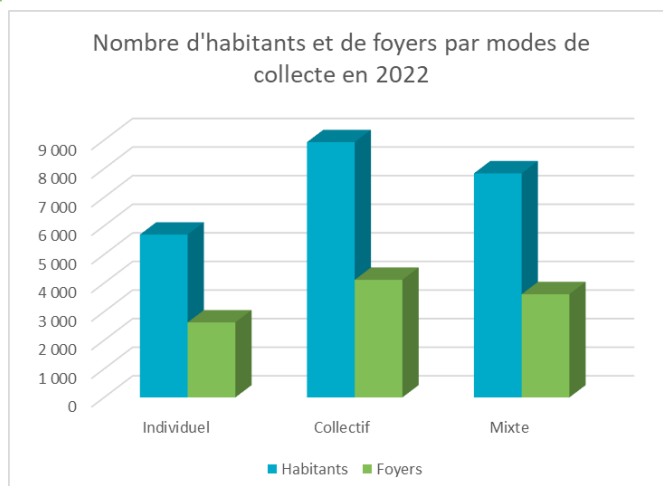
Comme suite, il a été décidé de se projeter sur le site actuel de St Bénézet qui dispose de plusieurs atouts (propriété de la CCPC, accès existant, maîtrise du foncier, autorisation existante, site déjà exploité, ...).

5/ L'organisation de la collecte des déchets

5.1/ Niveau de couverture de la population

Sur la CCPC, c'est actuellement la collecte en bac collectif qui couvre le plus d'habitants et de ménages. La collecte mixte arrive en 2^e position, devant la collecte exclusivement en bac individuel.

A cela s'ajoute l'accès de la population et des professionnels à trois déchèteries quadrillant sur le territoire. Elles se situent à Saint-Hippolyte du Fort, Liouc et Saint-Bénézet. D'autres PAV dédiés aux déchets verre, journaux et textile complètent le dispositif.



Individuel = Collecte uniquement en bac individuel

Collectif = Collecte uniquement en bac collectif

Mixte = Collecte regroupant les deux modes, en porte à porte et en collectif

COUVERTURE DES USAGERS SELON LE MODE DE COLLECTE

	Périmètre de collecte en individuel	Périmètre de collecte en collectif	Périmètre de collecte Mixte (individuel + collectif)
2022			
Ménages	2 624 foyers** 5 695 habitants	4 114 foyers** 8 927 habitants	3 612 foyers** 7 837 habitants
Usagers non ménagers potentiels (2020)	1 272 établissements économiques actifs 765 établissements non économiques actifs	856 établissements économiques actifs 400 établissements non économiques actifs	1 143 établissements économiques actifs 639 établissements non économiques actifs
dont Bénéficiaires soumis à la Redevance Spéciale	15 communes 3 établissements économiques	13 communes 11 établissements économiques	6 communes 7 établissements économiques
2021			
Ménages	2 178 foyers* 4 908 habitants	3 485 foyers* 8 997 habitants	3 049 foyers* 7 974 habitants
Usagers non ménagers potentiels (2020)	1 272 établissements économiques actifs 765 établissements non économiques actifs	856 établissements économiques actifs 400 établissements non économiques actifs	1 143 établissements économiques actifs 639 établissements non économiques actifs
dont Bénéficiaires soumis à la Redevance Spéciale	15 communes 3 établissements économiques	13 communes 11 établissements économiques	6 communes 7 établissements économiques
2020			
Ménages	2 178 foyers 5 445 habitants	3 485 foyers 8 711 habitants	3 049 foyers 7 622 habitants
dont Bénéficiaires soumis à la Redevance Spéciale	15 communes 3 établissements économiques	13 communes 11 établissements économiques	6 communes 7 établissements économiques

2019			
Ménages	2 160 foyers 5 417 habitants	3 532 foyers 8 844 habitants	3 043 foyers 7 614 habitants
Bénéficiaires soumis à la Redevance Spéciale	15 communes 3 établissements économiques	13 communes 11 établissements économiques	6 communes 7 établissements économiques

* données 2020

** En 2020, la taille moyenne des ménages est de 2,17 personnes par résidence principale (source INSEE)

Sources : Recensement de la population réactualisé / A6CMO – Base Agde (avril 2021) / CCPC

5.2/ La précollecte

La **précollecte** est l'étape entre le moment où l'utilisateur a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. **Le tri à la maison/au travail vers les différents contenants et l'apport en PAV** sont les actions de la **précollecte**, l'utilisateur étant le maillon important du dispositif car il oriente le déchet.

Les contenants

La collecte des déchets s'effectue par le biais de bacs roulants collectifs ou individuels, mais également à l'aide de sacs spécifiques et de colonnes d'apport volontaire pour certains déchets comme le verre, le papier et le textile. Leur distribution sur le territoire relève des usages hérités des anciens EPCI. Récemment, certaines communes dotées de bacs collectifs ont émis le souhait de passer au bac individuel.

TYPES DE CONTENANTS UTILISES SUR LA CCPC

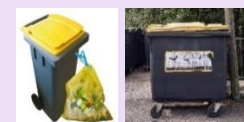
Déchets résiduels (OMR)

- Bacs individuels gris 120 ou 240 Litres
- Bacs collectifs gris 660 Litres
- Bacs privatifs 660 Litres gris pour les établissements en redevance spéciale



Déchets recyclables (RSHV)

- Bacs jaunes 120 ou 240 Litres
- Bacs collectifs 660 Litres avec couvercle jaune
- Sacs jaunes translucides fournis par SYMTOMA et redistribués aux communes par la CCPC
- Sacs jaunes translucides fournis par la CCPC pour la partie SITOM et redistribués aux communes par la CCPC



Papiers

- Colonnes aériennes (partie SITOM Sud Gard)
- Les papiers sont collectés en multi matériaux dans les bacs jaunes ou sacs jaunes pour la partie SYMTOMA



Verre

- Colonnes aériennes à simple crochet (partie SITOM Sud Gard) et colonnes aériennes à champignon (partie SYMTOMA)



Source : CCPC

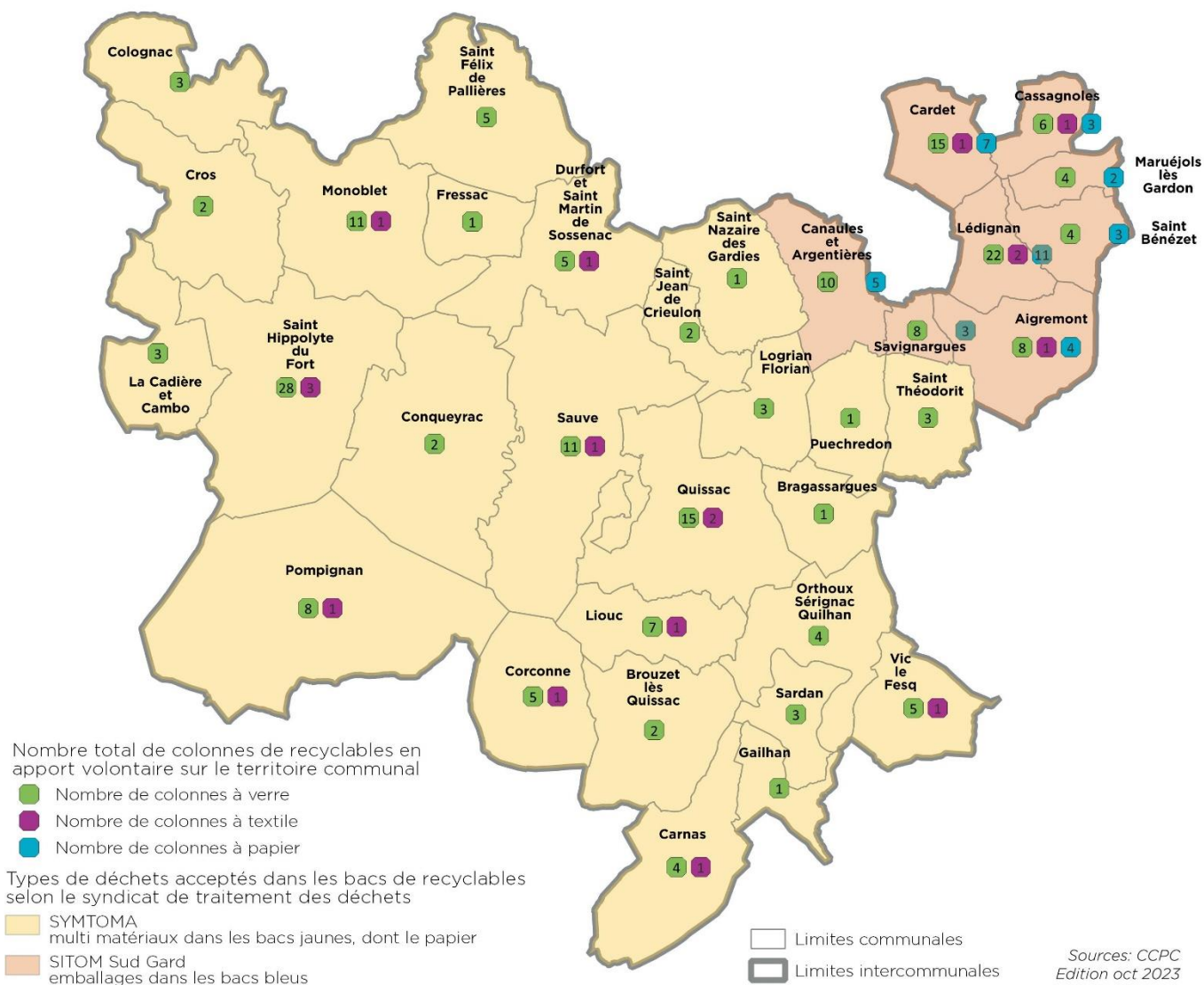
A ce jour, la CCPC dispose d'un **parc de contenants de collecte relativement suffisant** pour assurer la collecte des différents types de déchets ménagers. Les sacs en vrac ainsi que les bacs non normés ne sont pas collectés et sont identifiés comme des dépôts sauvages. En période estivale, le service peut effectuer des **ajustements d'équipements** afin de répondre aux affluences spécifiques (renfort de bacs sur les lieux touristiques et les lieux de festivités...). Ce **matériel relativement récent est renouvelé en fonction des besoins** (remplacement de bacs vandalisés / volés / abîmés, création de nouveaux points de collecte...). En 2022, 180 bacs gris ont été commandés (100 de 120 litres, 50 de 240 litres et 30 de 660 litres) pour les

OMR ainsi que 100 bacs jaunes (50 de 120 litres et 50 de 660 litres) pour les recyclables. Parallèlement, 150 000 sacs bleus ont été distribués par la CCPC ainsi que 450 000 sacs jaunes par le SYMTOMA.

Il n'existe pas de règles de dotation spécifiques pour les bacs individuels de la collecte en porte à porte. Les usagers viennent acheter leur bac au centre technique intercommunal. Un bac de 120 Litres coûte 25 €. Les bacs collectifs (660 Litres) sont pris en charge par la collectivité et ne sont pas vendus aux usagers. Aucun seuil de collecte au-delà duquel les déchets des assimilés ne peuvent être collectés par le service public n'est défini.

La maintenance des bacs est assurée en régie par la CCPC. Chaque année au mois de juin, le personnel nettoie l'ensemble des bacs collectifs à déchets résiduels à l'aide d'un véhicule spécialisé afin d'assurer une bonne propreté avant la saison estivale. Le stockage des bacs et des colonnes d'apport volontaire est effectué sur le site du Centre Technique Intercommunal (CTI).

PARC DE COLONNES VERRE, PAPIER ET TEXTILE SUR LA CCPC



Des contenants sont aussi disponibles pour les apports volontaires. Ils concernent le textile et le verre sur la totalité du territoire, ainsi que le papier sur les 8 communes du territoire traitées par le SITOM Sud Gard (les autres communes gérées par le SYMTOMA Aigoual - Cévennes - Vidourle les mettant dans les bacs jaunes de recyclables). Ce sont des colonnes aériennes dont le volume fait 3 m³ pour les colonnes papier, entre 2 et 4 m³ pour les colonnes verre et entre 1 m³ et 2 m³ pour le textile (gérées par les syndicats de traitement). Toute nouvelle installation se fait en accord avec la mairie concernée.

EQUIPEMENTS DISPONIBLES LIES A LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE SUR LA CCPC
(DECHETERIES INCLUES)¹

Contenants 2022

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenants	Nb de contenants / 1 000 hab.	Tonnage ménager collecté (T)
Ordures ménagères (OMR) ²	2 248 ²	Bac collectif	108 ³	-
Recyclables secs (RSHV) ²	1 320 ² <i>(dont 12 en déchèterie : L 6 / SH 6)</i>	Bac collectif	84 ³	-
Verre	183 <i>(dont 11 en déchèterie : SB 3 / L 5 / SH 3)</i>	Colonne	8	1054,31
Papier	36 <i>(dont 3 en déchèterie : L 2 / SH 3)</i>	Colonne	2	145,37
Végétaux	5 <i>(SB 2 / L 2 / SH 1)</i>	Benne en déchèterie	0,2	2 408,79
Gravats	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Benne en déchèterie	0,1	4 143,86
Ferraille	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Benne en déchèterie	0,1	422,80
Encombrant	5 <i>(SB 1 incinérable et 1 non incinérable / L 2 / SH 1)</i>	Benne en déchèterie	0,2	1 706,66
Carton	6 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1 / 3 SYMTOMA)</i>	Benne en déchèterie Benne du SYMTOMA	0,3	438,88
Bois	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Benne en déchèterie	0,1	1 082,08
Pneu (véhicule léger)	2 <i>(L 1 / SH 1)</i>	Caisson fermé en déchèterie	0,1	52,87
Mobilier	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Benne en déchèterie	0,1	794,26
Batterie	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Casier en déchèterie	0,1	1,17
Huile alimentaire	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Bidon en déchèterie	0,1	0,0
Huile de vidange	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Cuve en déchèterie	0,1	21,48
DDS	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Caisson maritime fermée en déchèterie	0,1	24,41
Eco DDS	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Caisson maritime fermée en déchèterie	0,1	27,17
Déchets d'Equipements Electrique et Electronique	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Caisson maritime fermée en déchèterie	0,1	250,34
Cartouche d'encre	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Bac fermé	0,1	0,18
Textiles	14 <i>(dont 2 en déchèterie : SH 1 / L 1)</i>	Colonne	0,6	78,89
Ampoule / néon	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Petit caisson en fer	0,1	1,04
Piles	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Petit caisson en fer	0,1	3,85
Capsule de café	2 <i>(L 1 / SH 1)</i>	Bac fermé	0,1	1,58
Plaques de plâtre	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Benne en déchèterie <i>(2 15 m3, SB L 1 5 m3)</i>	0,1	172,47
Polystyrène	2 <i>(L 1 / SH 1)</i>	Benne du SYMTOMA	0,1	6,05
Bidon souillé	6 <i>(SB 2 / L 2 / SH 2)</i>	Caisse palette 600 L	0,3	0,0
Jouets	2 <i>(L 1 / SH 1)</i>	Bac collectif	0,1	0,0
Gaines	2 <i>(L 1 / SH 1)</i>	Au sol et grille	0,1	0,0
Articles de sport et de loisirs	2 <i>(L 1 / SH 1)</i>	Bac collectif	0,1	0,0

¹ Déchets des 3 déchèteries acceptant toutes les déchets professionnels incluses + dispositif supplémentaire SYMTOMA pour le carton Source : CCPC

² Cela concerne seulement les communes équipées totalement en bacs collectifs et ou en mixte.

³ Calculé sur le nombre d'habitants des communes équipées tout en bacs collectifs ou en mixte.

La maintenance de ces colonnes est assurée en régie par la CCPC dans un atelier sur le site du CTI sauf pour les bornes à textile. Les colonnes sont dans l'ensemble assez anciennes. Régulièrement, de nouvelles colonnes sont implantées en cas de besoin ou de casse.

Par ailleurs, le SYMTOMA Aigoual – Cévennes - Vidourle a mis en place 2 bennes dédiées pour récupérer le carton auprès des professionnels. Elles se situent à Pompignan et à Monoblet.

L'utilisateur peut également utiliser **des composteurs** pour **transformer de manière naturelle les déchets organiques en compost** à l'aide de micro-organismes, des champignons et des invertébrés. Cela concerne les déchets verts (feuilles mortes, tontes de pelouse, petits branchages) et les biodéchets (restes alimentaires (éviter les restes de viande et de poisson), épluchures, fleurs fanées, marc de café,...). Leur part est estimée à 30 % dans les OMR.

Sur la CCPC, le compostage peut se réaliser à l'aide d'un **composteur individuel** pour les personnes disposant d'un extérieur. Les usagers peuvent se procurer un modèle en plastique recyclé d'environ 350 litres (tarif préférentiel de 15 €) auprès :

- du Centre Technique Intercommunal du Piémont Cévenol à Sauve (pour les 8 communes adhérant au SITOM Sud Gard : *Aigremont, Canaules-et Argentières, Cardet, Cassagnoles, Lédignan, Maruéjols-les-Gardon, Saint-Bénézet, Savignargues*). Commande au 04.66.35.99.30 et retrait le jeudi de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous.
- du SYMTOMA Aigoual – Cévennes - Vidourle à Saint-Hippolyte du Fort (pour les 26 communes adhérentes : *Bragassargues, Brouzet les Quissac, La Cadière et Cambo, Carnas, Cognac, Conqueyrac, Corconne, Cros, Durfort et St Martin de Sossenac, Fressac, Gailhan, Liouc, Logrian Florian, Monoblet, Orthoux Sérignac Quilhan, Pompignan, Puechredon, Quissac, Saint Félix de Pallières, Saint Hippolyte du Fort, Saint Jean de Crieulon, Saint Nazaire des Gardies, Saint Théodorit, Sardan, Sauve, Vic-le-Fesq*). Commande au 04.66.77.98.29 et retrait sur rendez-vous.



En 2022, la CCPC a équipé 11 foyers en composteur individuel (4 foyers à Aigremont, 2 foyers à Maruéjols-les-Gardon et 5 foyers à Lédignan) et le SYMTOMA Aigoual – Cévennes - Vidourle 42 foyers (1 foyer à Carnas, Sardan, Fressac et Pompignan ; 2 foyers à Durfort et St Martin de Sossenac et Monoblet ; 3 foyers à Cros ; 4 à Corconne ; 6 foyers à Sauve ; 10 à St Hippolyte du Fort et 11 à Quissac).

Pour les personnes vivant en habitat collectif ou dans les centres bourgs, des **aires de compostage partagées** sont utilisables sur certaines communes. L'installation de ce type d'équipement se fait à la demande des communes qui se rapprochent du CTI pour réaliser les opérations. Les sites comprennent :

- 3 composteurs à minima qui ont chacun une fonction spécifique : un bac de stockage des déchets secs, un bac à compost et un bac à maturation
- Un panneau d'information d'utilisation
- Un guide (un particulier volontaire ou un agent municipal) qui aide l'utilisateur en lui apportant ses conseils, son expérience et ses astuces. Il retourne, humidifie et tamise également le compost avant de le redistribuer

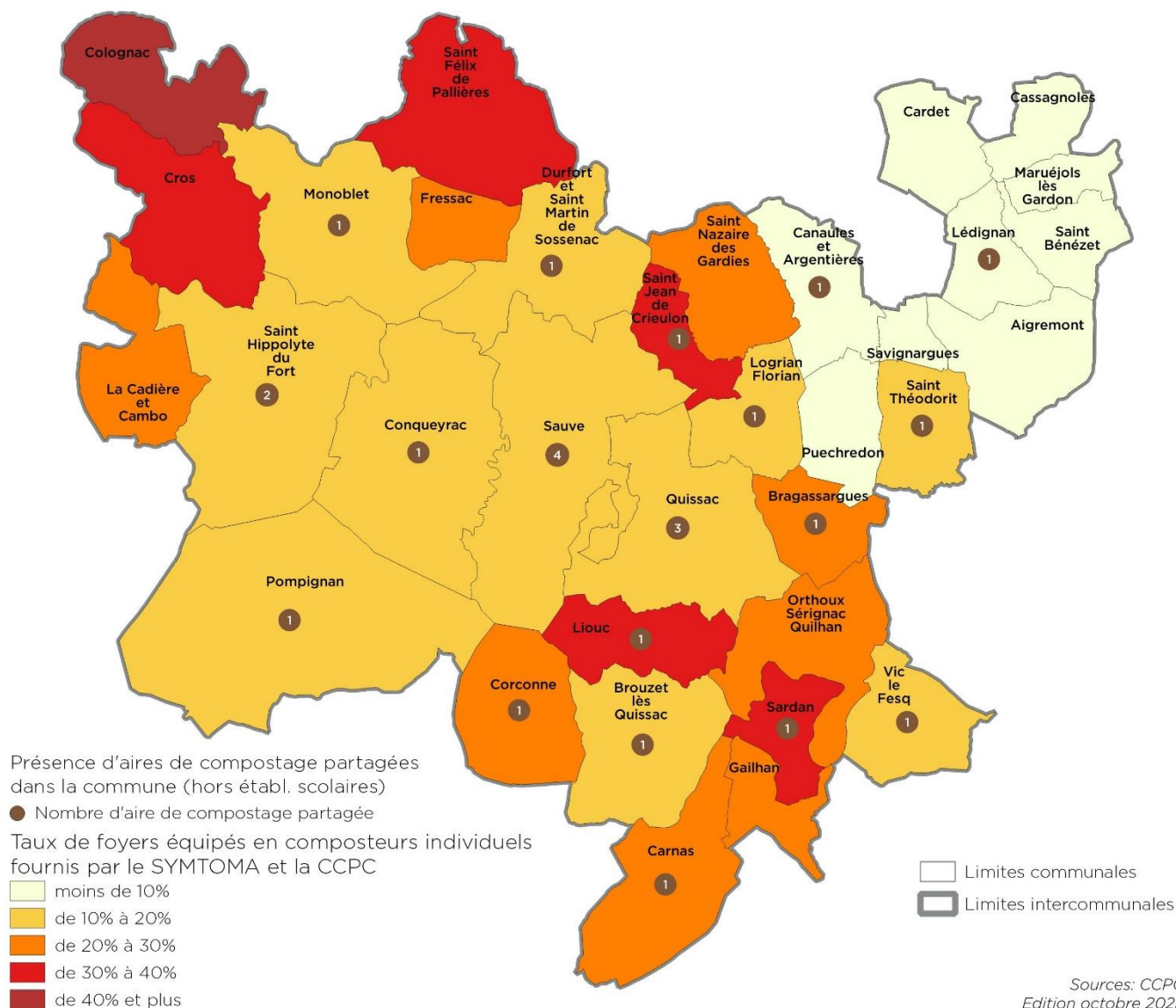
AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGEE



En 2022, des aires de compostage collectif ont été installées sur les communes de Saint-Théodorit, Sauve (2 sites supplémentaires) et Quissac.

La gestion de ces équipements collectifs est assurée en règle générale par le personnel communal.

POURCENTAGE DE FOYERS EQUIPES EN COMPOSTEURS INDIVIDUELS ET PRESENCE D'AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGEE SUR LA CCPC EN 2022



Depuis le 1^{er} janvier 2019, la CCPC met à disposition des composteurs individuels. A ce jour, une centaine de composteurs ont été délivrés sur la partie gérée par le SITOM Sud Gard. Le taux d'équipement des foyers en composteur n'est pas connu, ne permettant pas d'avoir une donnée fiable sur cette partie du territoire.

De plus les ménages peuvent également composter dans leur terrain sans composteur. Le grand nombre d'habitat individuel permet un compostage direct, sans composteur. Il faut également prendre en compte un grand nombre de foyers possédant des animaux domestiques qui consomment les déchets fermentescibles (poules...).

En 2021, une plaquette de sensibilisation sur le compostage a été réalisée pour promouvoir cette pratique et la développer auprès de la population (voir page 16).

Les consignes de tri

Les différents déchets ont des parcours différents selon leur type. Il est rappelé ici les consignes de tri pratiquées sur les communes de la CCPC.

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI DES DECHETS MENAGERS COURANTS SUR LA CCPC

BIODECHETS FERMENTISCIDES	CONSIGNES DE DEPOTS	
<p>FRUITS - LEGUMES - FANES RESTES DE REPAS CAFE - THE - INFUSION COQUILLES D'ŒUF FLEURS - PLANTES SERVIETTES PAPIER/ESSUIE TOUT FEUILLES/TONTE/COUPE SECHE DECHETS DE JARDIN BROYES PAILLE - FOIN ECORSES/PETITES BRANCHES</p> 	<p>COMPOSTEUR COLLECTIF / COMPOSTEUR INDIVIDUEL</p>  	
DECHETS RECYCLABLES	CONSIGNES DE DEPOTS	
<p>PAPIERS - ENVELOPPES JOURNAUX - MAGAZINES CATALOGUE - ANNUAIRES LIVRES - CAHIERS</p> 	<p>BAC JAUNE / SAC JAUNE</p> 	<p>COLONNE BLEU</p> 
<p>BOUEILLES POTS - BOCAUX</p> 	<p>COLONNE VERTE</p> 	
<p>CARTON</p> 	<p>DECHETERIE</p> 	
<p>TEXTILE VETEMENTS LINGE DE MAISON CHAUSSURES MAROQUINERIE ET ACCESSOIRES</p> 	<p>COLONNE BLANCHE</p> 	

<p>EMBALLAGES BRIQUES ALIMENTAIRES CARTONNETTES FLACONAGES PLASTIQUES ALUMINIUM</p> 	<p>BAC JAUNE / SAC JAUNE</p> 
<p>ORDURES MENAGERES RESIDUELLES</p>	<p>CONSIGNES DE DEPOTS</p>
<p>COUCHES MEGOT CIGARETTE MOUCHOIRS USAGERS LINGETTES JETABLES VAISSELLE A USAGE UNIQUE VAISSELLE CASSEE AMPOULE A FILAMENTS (uniquement)</p> 	<p>BAC GRIS</p> 
<p>AUTRES DECHETS (filieres de traitement complementaires)</p>	<p>CONSIGNES DE DEPOTS</p>
<p>MOBILIER EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES ENCOMBRANTS BOIS VEGETAUX GRAVATS PLACOPLATRE POLYSTYRENE METAUX PNEU (véhicule léger) BATTERIE HUILE ALIMENTAIRE HUILE DE VIDANGE BIDON SOUILLE DECHETS DANGEREUX MENAGERS CARTOUCHE D'ENCRE AMPOULE / NEON PILES CAPSULES CAFE</p>	<p>DECHETERIE</p> 

Source : CCPC

Par ailleurs, les médicaments doivent être retournés en pharmacie (emballages au tri sélectif). Les bouteilles, cartouches et cubes de gaz doivent être retournés auprès des distributeurs.

Les déchets issus de la chasse, les cadavres d'animaux, les véhicules hors d'usages et pièces détachées, les déchets hospitaliers, les déchets agricoles issus de la filière ADIVALOR, les déchets liquides non pelletables bénéficient d'une filière spécifique.

Les déchets refusés sont les pièces d'armements ou déchets explosifs, les déchets d'amiantes et les cendres chaudes et déchets incandescents. La liste est non exhaustive.

5.3/ La collecte

L'organisation de la collecte

La totalité de la population de la CCPC est desservie pour la collecte résiduelle (ordures ménagères) et la collecte séparée (recyclables). La part de la collecte séparée représente 19,05% du tonnage total collecté par le service de collecte en porte à porte.

SPECIFICATION DE LA COLLECTE

	Ordures Ménagères Résiduelles	Recyclables
Population desservie	22 459 habitants	22 459 habitants
Tonnages annuels	4 538,13 tonnes	1 067,75 tonnes
Distances parcourues pour la collecte	123 686 km/an ¹	26 148 km/an ¹
Couleur du bac concerné	Gris	Jaune
Collecte séparative proposée	Oui	Oui
Collecte régulière ou à la demande	Régulière	Régulière

¹Calculé au prorata du tonnage sur le total des kilomètres parcourus

Source : CCPC

Les engins de collecte et de groupement

La CCPC dispose de 8 bennes à ordures ménagères (BOM) et de 2 mini bennes pour collecter les déchets.

Le service dispose également de différents engins permettant de compacter les déchets sur ses déchèteries. Il s'agit de :

- 2 compacteurs de déchets « PACKMAT » qui permettent de compacter les bennes des déchèteries de St Hippolyte du Fort et Liouc
- 1 compacteur fixe pour les OMR situé à la déchèterie de Liouc
- 1 tractopelle pour compacter et remanier les déchets verts à la déchèterie de St Bénézet acheté en 2020.

Le quai de transit, situé à Liouc, permet de regrouper et compacter les déchets ménagers résiduels collectés pour être ensuite acheminés par camions semi-remorques vers les unités de traitement. Il s'agit d'une installation intermédiaire entre la collecte effectuée par les bennes et leur transport vers le centre de traitement. Il permet de limiter le nombre de camions en massifiant les transports (20 tonnes dans un semi contre 3 à 5 dans une benne de collecte), c'est autant de camions en moins sur les routes et du CO₂ en moins.

La CCPC accueille également la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes et la Communauté de Communes Gangeoises et Suménoises sur ce quai de

EXEMPLE DE MINI-BENNE A ORDURES MENAGERES



EXEMPLE DE BENNE A ORDURES MENAGERES



transit, des collectivités voisines, avec une contrepartie financière conventionnée. Ces collectivités optimisent ainsi leur propre transport de déchets ménagers.

Les emballages recyclables secs sont apportés au centre de transfert de PAPREC Cévennes à Liouc, sous gestion du syndicat de traitement du SYMTOMA Aigoual – Cévennes – Vidourle, puis sont ensuite triés au centre de tri TRIVALO de Lansargues.

Les fréquences de collecte

Les fréquences de collecte varient selon la saison et la densité d'usagers sur site. Les jours fériés, les collectes sont maintenues sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 25 décembre.



FREQUENCES DE COLLECTE

Type de collecte		Période normale	Période estivale
		1/1/2021-12/7/2021 et 24/8/2021-31/12/2021	13/7/2021-22/8/2021
Secteur 28 communes 10 745 hab. 4 952 foyers	Ordures Ménagères Résiduelles	1 x par semaine	1 x par semaine
	Recyclables	1 x par semaine	1 x par semaine
Secteur Saint-Hippolyte du Fort 3 942 hab. 1 817 foyers	Ordures Ménagères Résiduelles	4 x par semaine	4 x par semaine <i>dont</i> <i>1 x centre seul</i>
	Recyclables	1 x par semaine	2 x par semaine <i>dont</i> <i>1 x centre seul</i> <i>1 x sac du centre seul</i>
Secteur Quissac 3 332 hab. 1 535 foyers	Ordures Ménagères Résiduelles	4 x par semaine	4 x par semaine <i>dont</i> <i>1 x centre seul</i> <i>1 x écarts seuls</i>
	Recyclables	2 x par semaine <i>dont</i> <i>1 x centre seul</i>	3 x par semaine
Secteur Cardet, Lédignan 2 427 hab. 1 118 foyers	Ordures Ménagères Résiduelles	2 x par semaine	1 x par semaine
	Recyclables	1 x par semaine	1 x par semaine
Secteur Sauve 1 925 hab. 887 foyers	Ordures Ménagères Résiduelles	3 x par semaine	4 x par semaine <i>dont</i> <i>1 x centre seul</i>

	Recyclables	1 x par semaine	3 x par semaine
Secteur Saint-Nazaire des Gardies 88 hab. 41 foyers	Ordures Ménagères Résiduelles	1 x par semaine	1 x par semaine
	Recyclables	1 x par semaine	1 x par semaine
Campings de Cardet (estival)	Ordures Ménagères Résiduelles	-	5 x par semaine
	Recyclables	-	2 x par semaine

¹ Aigremont, Bragassargues, Brouzet-les-Quissac, Canaules-et-Argentières, Carnas, Cassagnoles, Cognac,, Conqueyrac, Corconne, Cros, Durfort-et Saint-Martin de Sossenac, Fressac, Gailhan, La Cadière et Cambo, Liouc, Logrian-Florian, Maruéjols-les-Gardons, Monoblet, Orthoux-Sérignan-Quilhan, Pompignan, Puechredon, Saint-Théodorit, Saint-Bénézet, Saint-Félix de Pallières, Saint-Jean de Crieulon, Sardan, Savignargues, Vic-le-Fesq

Source : CCPC

En période normale (de février à juin et d'octobre à novembre), le service fait 29 circuits de collecte par semaine : 6 le lundi, 7 le mardi, 6 le mercredi, 5 le jeudi, 5 le vendredi. Pour la période estivale (du 15 juillet à fin août) et les fêtes de fin d'année, nous avons 31 circuits de collecte par semaine : 7 le lundi, 7 le mardi, 7 le mercredi, 5 le jeudi, 4 le vendredi, 1 le samedi. Les collectes sont assurées tous les jours fériés sauf le 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier.

La flotte des véhicules de collecte est équipée de l'outil de géolocalisation qui permet d'optimiser la gestion de la flotte et d'améliorer le service rendu. Son succès est conditionné par l'adhésion des salariés. Celle-ci permet :

- La réduction des kilomètres parcourus et la consommation de carburant
- Une réactivité des utilisateurs
- L'équité entre les agents est également mieux assurée lorsqu'il y a travail avec plusieurs équipes
- Les applications proposées génèrent une série d'indicateurs qui facilitent la prise de décision



Evolution de l'organisation de la collecte

Certains secteurs de la communauté de communes vont passer en collecte en porte à porte en 2023, afin d'améliorer les performances en termes de tri notamment. Cela va concerner les ménages.

Par ailleurs, en lien avec les syndicats de traitement, les nouvelles REP seront mises en place au niveau des déchèteries. Celle concernant les articles de bricolage et de jardin devrait notamment arriver.

Enfin, la démarche pour le compostage, individuel et collectif, sera poursuivie, en vue de l'échéance du 1^{er} janvier 2024, d'offrir une solution pour le tri et la valorisation des biodéchets.

5.4/ Les déchèteries

Une déchèterie est un équipement intégré à la filière de collecte et de traitement des déchets répondant à la loi du 15 juillet 1975, modifiée le 13 juillet 1992. Elle remplit strictement un rôle de transit des déchets qui ne sont pas collectés dans les circuits habituels de collecte des ordures ménagères. Ce n'est ni un lieu de stockage, ni un lieu de traitement. Il s'agit d'un espace clôturé et surveillé, ouvert au public (particuliers, professionnels et services communaux), pour le dépôt de déchets. Ces derniers sont réceptionnés dans des bennes sélectives et acheminés vers des filières spécialisées. Selon leur composition, ils seront valorisés ou éliminés dans des installations autorisées à les recevoir (centres de stockage, incinérateur, plate-forme de compostage...).

Situées à Saint-Hippolyte du Fort, Liouc et Saint-Bénézet, la CCPC détient trois déchèteries qui quadrillent son territoire intercommunal.

Leur accès est exclusivement réservé aux administrés-contribuables, particuliers, associations, communes ou professionnels de la CCPC. Toutefois, la CCPC se réserve le droit d'accorder l'accès des déchèteries aux usagers d'une autre commune après négociation d'une convention dûment approuvée par le Conseil Communautaire. C'est le cas notamment pour les communes de Cannes et Clairan, Montmirat, Crespian pour la communauté de communes du Pays de Sommières (soit 1 466 habitants), Boucoiran-et-Nozières pour Alès Agglomération (soit 989 habitants), Domessargues, Mauressargues, Moulézan, Montagnac pour Nîmes Métropole Agglomération (soit 1 775 habitants). En 2022, c'est 4 230 habitants* de plus qui ont accès à une déchèterie de la CCPC.

L'accès aux déchèteries est réservé aux détenteurs d'une carte nominative. L'utilisateur doit présenter sa carte d'accès sur demande du gestionnaire, sous peine de se voir refuser l'accès. Les cartes délivrées sont de plusieurs natures : une carte pour les particuliers du territoire, une carte pour les services communaux, une carte pour les professionnels du territoire, une carte pour les professionnels hors territoire.

L'accès est autorisé aux usagers venant avec des véhicules légers, avec ou sans remorque, ou des camionnettes de PTAC de 3,5 tonnes maximum, non attelées. Les déchets apportés doivent être issus du territoire de la CCPC.

Les apports des professionnels en déchèterie sont payants. Le gardien procède à la double pesée sur le pont bascule (Liouc et Saint-Hippolyte du Fort) ou estime le volume au plus juste (Saint-Bénézet). Un bon est rempli en trois exemplaires dont un remis au professionnel. Une facturation est établie tous les trimestres selon la tarification en vigueur.

*données INSEE 2020



CARTES D'ACCES AUX DECHETERIES

TARIFS EN VIGUEUR¹ POUR LES DEPOTS EN DECHETERIE

Matériaux	Coût (€/tonne)	Coût (€/100 kg)	Prix appliqué (€/100 kg)
Encombrants	106,33 €	10,63 €	7,00 €
Gravats	13,00 €	1,0 €	1,30 €
Déchets verts	52,90 €	5,29 €	4,00 €
Déchets verts broyés	16,18 €	1,62 €	2,00 €
Bois	82,41 €	8,24 €	6,00 €
Toxiques	1 206,18 €	120,62 €	150,00 €

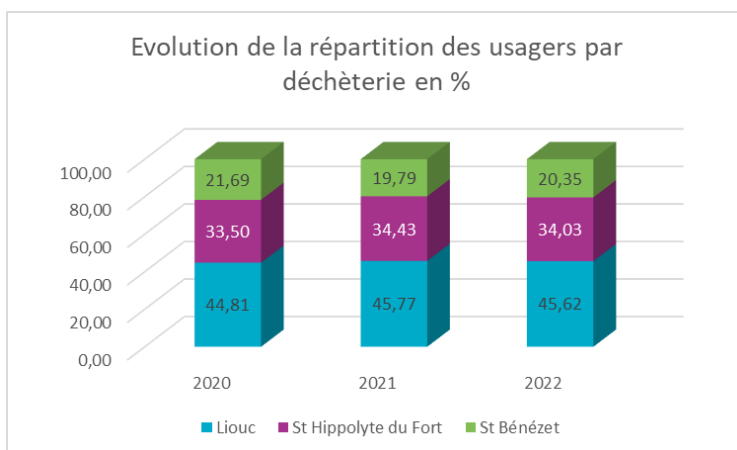
¹ à compter du 1^{er} juillet 2015

Source : CCPC

En termes de fréquentation, les déchèteries de la CCPC ont accueilli 93 213 usagers* en 2022. C'est 3,22 % de plus qu'en 2021 et 4,11 % de plus qu'en 2017.

La fréquentation des déchèteries n'a pas évolué en 2022 : la déchèterie de Liouc est la plus fréquentée avec 46 % des usagers, suivie par celle de Saint-Hippolyte du Fort avec 34 % des usagers, devant celle de Saint-Bénézet avec 20 % des usagers.

*Calcul non automatisé



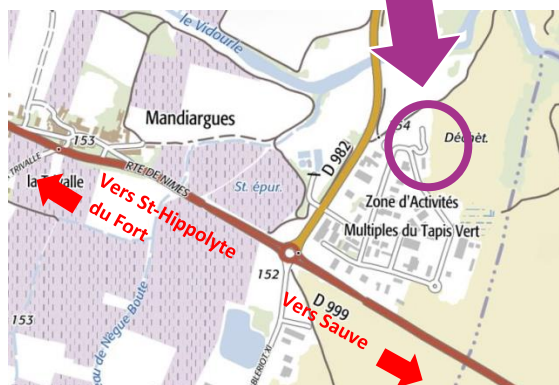
USAGERS DES DECHETERIES

Déchèterie	Nombre d'usagers 2017	Nombre d'usagers 2020	Nombre d'usagers 2021	Nombre d'usagers 2022	Evolution /2021	Evolution 2017-2022
Saint-Bénézet	17 314	17 425	17 873	18 969	6,13 %	9,56 %
Liouc	43 335	35 998	41 335	42 521	2,87 %	-1,88 %

Saint-Hippolyte du Fort	28 953	26 918	31 096	31 723	2,02 %	9,57 %
TOTAL	89 533	80 341	90 304	93 213	3,22 %	4,11 %

CARTE D'IDENTITE DES DECHETERIES DE LA CCPC

Déchèterie de Saint-Hippolyte du Fort



Jours et heures d'ouverture :

Du lundi au samedi inclus
De 9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00

Usagers acceptés :

Particuliers et professionnels

Déchets pris en charge :

Recyclables (RSHV), Papier, Verre, Déchets verts, Gravats, Métaux, Encombrants, Cartons, Bois, Pneus véhicules légers, Piles, Mobilier, Batteries véhicules, Huile de vidange, Huile alimentaire, Déchets Diffus spécifiques (déchets dangereux), Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, Cartouche encre, Textiles, Ampoule/néon, Capsules de café, Plaques de plâtre, Polystyrène, Bidons souillés, gaines, jouets, articles de sport et de loisirs

Déchets non pris en charge :

Amiante, Ordures ménagères résiduelles

Equipements :

Compacteur de déchets PACKMAT pour tasser les bennes
Sécurisation du site : garde-corps, sécurisation des quais, signalisation au sol, pose de panneaux de filière et de sécurité, barrière levante à l'entrée, vidéo surveillance, réfection des sols béton et bitumineux, renfort des clôtures

Déchèterie de Liouc



Jours et heures d'ouverture :

Du lundi au samedi inclus
De 9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 16 h 55

Usagers acceptés :

Particuliers et professionnels

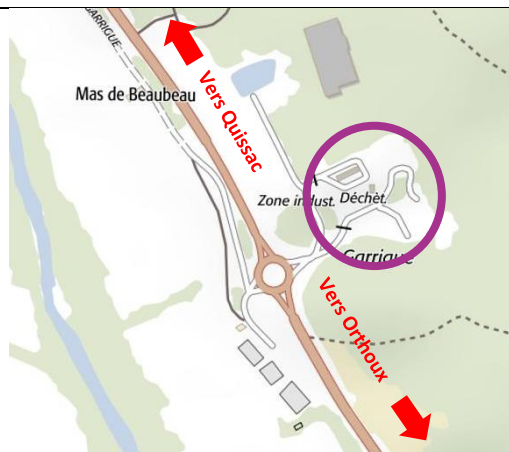
Déchets pris en charge :

Recyclables (RSHV), Papier, Verre, Déchets verts, Gravats, Métaux, Encombrants, Cartons, Bois, Pneus véhicules légers, Piles, Mobilier, Batteries véhicules, Huile de vidange, Huile alimentaire, Déchets Diffus spécifiques (déchets dangereux), Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, Cartouche encre, Textiles, Ampoule/néon, Capsules de café, Plaques de plâtre, Polystyrène, Bidons souillés, gaines, jouets, articles de sport et de loisirs

Déchets non pris en charge :

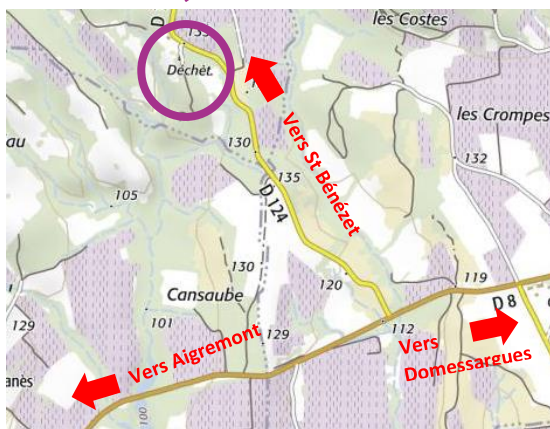
Amiante, Ordures ménagères résiduelles

Equipements :



Compacteur de déchets PACKMAT pour tasser les bennes
 Sécurisation du site : garde-corps, sécurisation des quais, signalisation au sol, pose de panneaux de filière et de sécurité, barrière levante à l'entrée, vidéo surveillance, réfection des sols béton et bitumineux, renfort des clôtures

Déchèterie de Saint-Bénézet



Jours et heures d'ouverture :

Du lundi au samedi inclus, fermée le mardi
 De 9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00

Usagers acceptés :

Particuliers et professionnels de la CCPC

Déchets pris en charge :

Recyclables (RSHV), Papier, Verre, Déchets verts, Gravats, Métaux, Encombrants, Cartons, Bois, Piles, Mobilier, Batteries véhicules, Huile de vidange, Huile alimentaire, Déchets Diffus spécifiques (déchets dangereux), Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, Cartouche encre, Ampoule/néon, Plaques de plâtre, Bidons souillés

Déchets non pris en charge :

Amiante, Ordures ménagères résiduelles, Pneus véhicules légers, Textiles, Capsules de café, Polystyrène, gaines, jouets, articles de sport et de loisirs

Equipements :

1 tractopelle pour compacter et remanier les déchets verts



6/ Le bilan de la collecte des déchets

Depuis le dernier bilan 2020, les données de collecte des déchets ont été remises à plat. Le but était de pouvoir avoir une vision homogène et comparable de l'évolution des différents types de déchets sur les cinq dernières années. Ces données sont issues des syndicats de traitement et peuvent présenter quelques écarts avec les années précédentes du fait de leur différence de source.

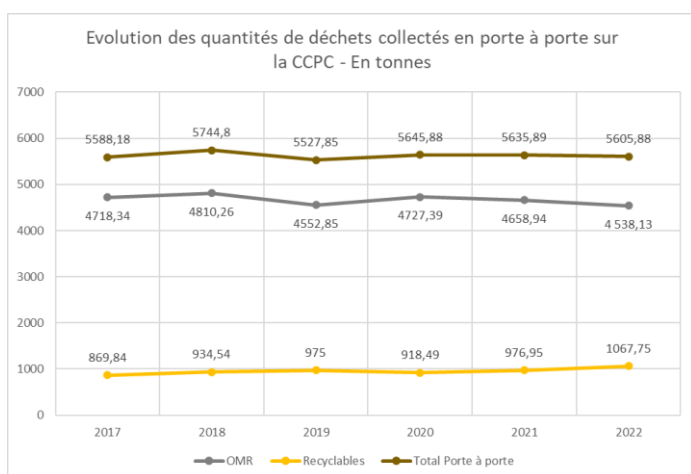
L'intercommunalité ayant été créée en 2013 avec d'anciens EPCI dont une partie de communes d'autres regroupements, le calcul de l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage, à partir de la base 2010 tel que recommandé par l'ADEME, ne peut être calculé.

Les tonnages sont cependant comparés à l'année 2017, pour laquelle la CCPC dispose de données.

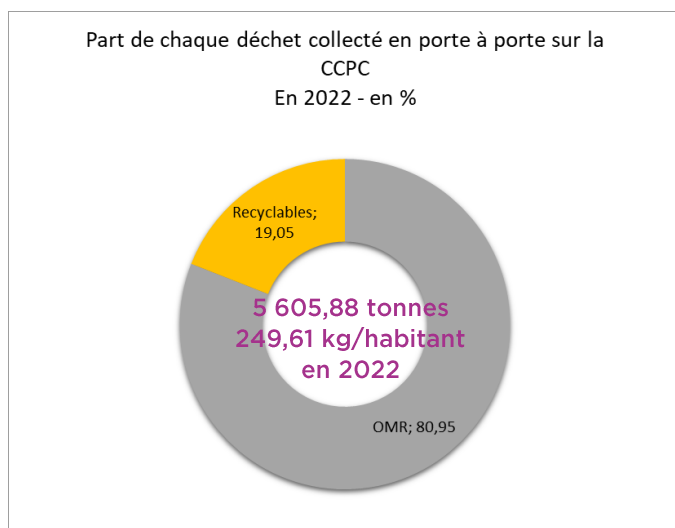
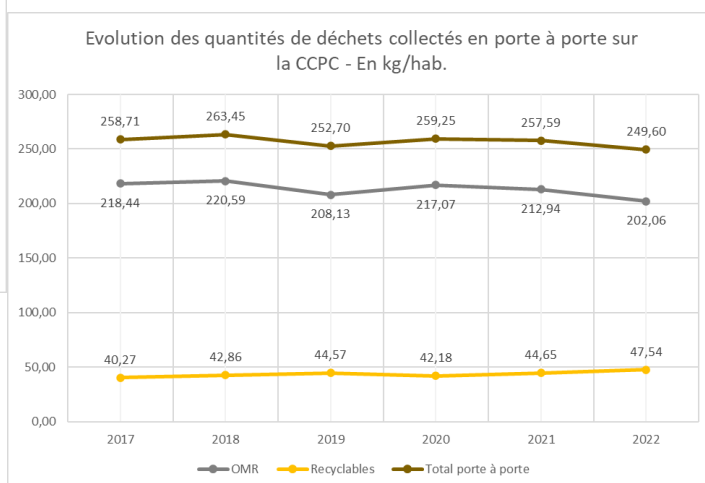
6.1/ Les déchets collectés par le service de collecte

Les déchets collectés par le service se stabilisent à **5 605,88 tonnes** en 2022 avec une très légère diminution de -0,53 % par rapport à 2021. Par contre, c'est en légère augmentation de 0,32 % par rapport à 2017. La quantité par habitant est en baisse de 3,10 % par rapport à 2021, et de 3,52 % par rapport à 2017, soit 9,10 kg de moins par habitant.

EVOLUTION ET POIDS DES DECHETS COLLECTES PAR LE SERVICE



Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI



Les Ordures Ménagères Résiduelles

Les OMR représentent 4 538,13 tonnes de déchets, soit 202,06 kg/habitant en 2022. C'est en diminution de 2,59 % par rapport à 2021 et de 3,82 % par rapport à 2017. La quantité par habitant a diminué de 5,11 % par rapport à 2021, et de 7,5 % par rapport à 2017, soit 16,38 kg de moins par habitant.

Selon l'ADEME, les déchets d'activités économiques représentent environ 21,7% des ordures ménagères résiduelles (ADEME, Chiffres-clés déchets – édition 2015). A l'intérieur de nos déchets résiduels sur la CCPC, ceux issus des activités économiques s'élèveraient donc à environ 985 tonnes pour l'année 2022.

EVOLUTION DES DECHETS DE COLLECTE RESIDUELLE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Poids total par habitant (kg/hab)	218,44 kg/hab.	220,59 kg/hab.	208,13 kg/hab.	217,07 kg/hab.	212,94 kg/hab.	202,06 kg/hab.
Part dans le total des déchets collectés (%)	26,02 %	26,73 %	23,83 %	26,25 %	23,36 %	24,60 %

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

La collecte sélective

La collecte sélective des recyclables représentent 1 067,75 tonnes de déchets en 2022, soit 47,54 kg/habitant. C'est en augmentation de + 9,29 par rapport à 2021 et de +22,75% par rapport à 2017. La quantité par habitant a augmenté de 6,47 % par rapport à 2021, et de 18,05 % par rapport à 2017, soit 7,27 kg de plus par habitant.

Selon l'ADEME, les déchets d'activités économiques représentent environ 13,4% des collectes séparées (ADEME, Chiffres-clés déchets – édition 2015). A l'intérieur de nos déchets recyclables collectés en porte à porte sur la CCPC, ceux issus des activités économiques s'élèveraient donc à environ 143,08 tonnes pour l'année 2022.

EVOLUTION DES DECHETS RECYCLABLES COLLECTES PAR LE SERVICE

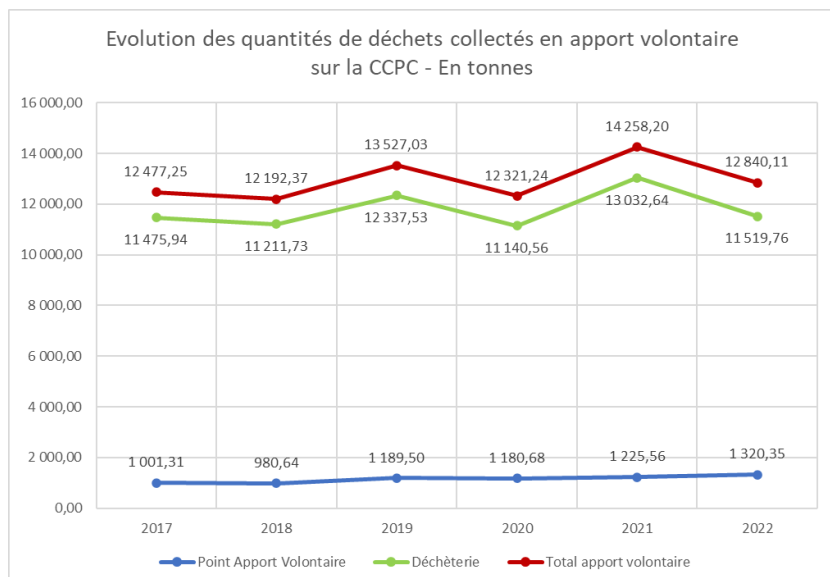
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Poids total par habitant (kg/hab.)	40,27 kg/hab.	42,86 kg/hab.	44,57 kg/hab.	42,18 kg/hab.	44,65 kg/hab.	47,54 kg/hab.
Part dans le total des déchets collectés (%)	4,80%	5,19%	5,10%	5,10%	4,90%	5,79 %

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

6.2/ Les déchets collectés en apport volontaire

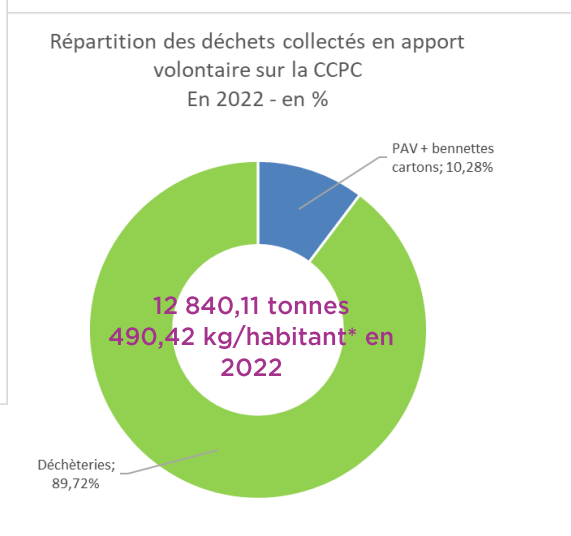
Les déchets collectés en apport volontaire s'élèvent à 12 840,11 tonnes en 2022, en baisse de 9,95 % par rapport 2021 et en hausse de 2,91 % par rapport à 2017. La quantité par habitant de la CCPC a augmenté de 2,75 % par rapport à 2021, et a diminué de 1,03 % par rapport à 2017, soit 5,94 kg de moins par habitant. Si l'on prend en compte les habitants extérieurs qui utilisent les déchèteries, la quantité par habitant a diminué de 11,92 % par rapport à 2021, et 0,47 % par rapport à 2017, soit 2,3 kg de moins par habitant.

EVOLUTION ET POIDS DES DECHETS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE



* population des communes extérieures conventionnées accédant aux déchèteries incluses

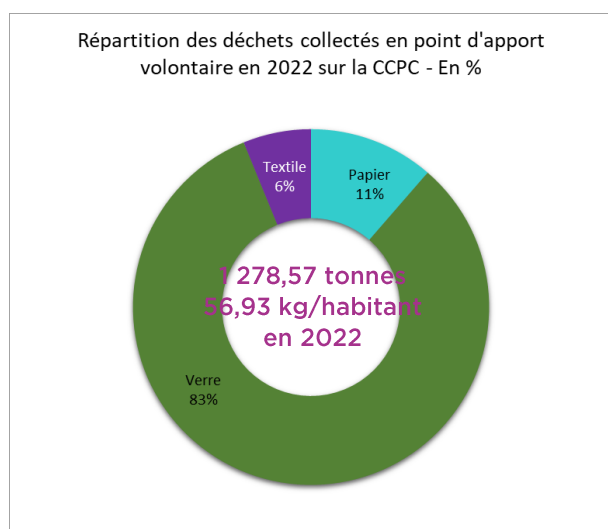
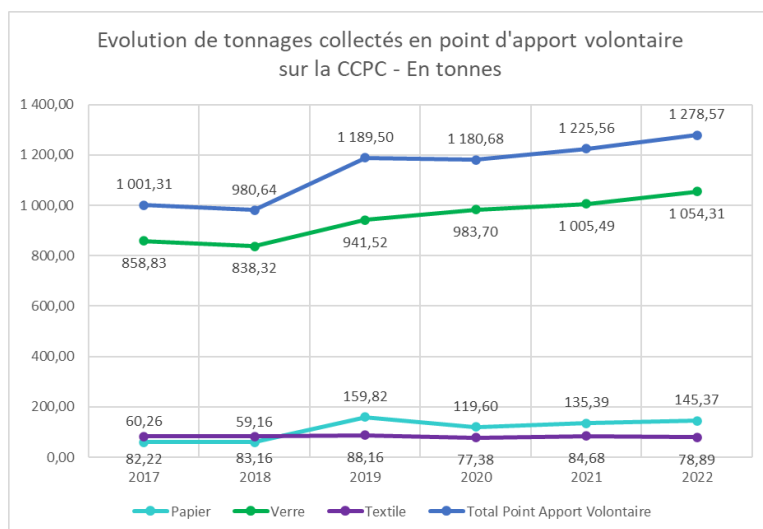
Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI



Les déchets collectés en Point d'Apport Volontaire

Les déchets recyclables collectés en Point d'Apport Volontaire (PAV) représentent 1 278,57 tonnes de déchets en 2022, soit 56,93 kg/habitant. C'est en augmentation de + 4,33% par rapport 2021 et + 27,69 % par rapport à 2017. La quantité par habitant a augmenté de 1,61 % par rapport à 2021, et de 22,78 % par rapport à 2017, soit 10,56 kg de plus par habitant.

EVOLUTION ET POIDS DES DECHETS COLLECTES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

EVOLUTION DES DECHETS COLLECTES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Poids total par habitant (kg/hab.)	Verre	39,76 kg/hab.	38,44 kg/hab.	43,04 kg/hab.	45,17 kg/hab.	45,96 kg/hab.	46,94 kg/hab.
	Papier	2,79 kg/hab.	2,71 kg/hab.	7,31 kg/hab.	5,49 kg/hab.	6,19 kg/hab.	6,47 kg/hab.
	Textile	3,81 kg/hab.	3,81 kg/hab.	4,03 kg/hab.	3,55 kg/hab.	3,87 kg/hab.	3,51 kg/hab.
Part dans le total des déchets collectés (%)	Verre	4,74 %	4,66 %	4,93 %	5,46 %	5,04 %	5,72 %
	Papier	0,33 %	0,33 %	0,84 %	0,66 %	0,68 %	0,79 %
	Textile	0,45 %	0,46 %	0,46 %	0,43 %	0,42 %	0,43 %

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

De plus, les bennes installées par le SYMTOMA Aigoual – Cévennes - Vidourle pour le carton en PAV ont recueilli 41,78 tonnes de cartons en 2022, c'est en baisse de 16,74 % par rapport à 2021.

Les déchets collectés en déchèterie

Les déchets collectés en 2022 en déchèterie représentent 11 519,76 tonnes en 2022. C'est en baisse de 11,61 % par rapport à 2021 et en augmentation de 0,38 % par rapport à 2017.

La quantité par habitant s'élève à **431,63 kg/habitant** (population des communes extérieures conventionnées incluses). Elle a diminué de 13,81 % par rapport à 2021, et de 3,30 % par rapport à 2017, soit 14,73 kg de moins par habitant.

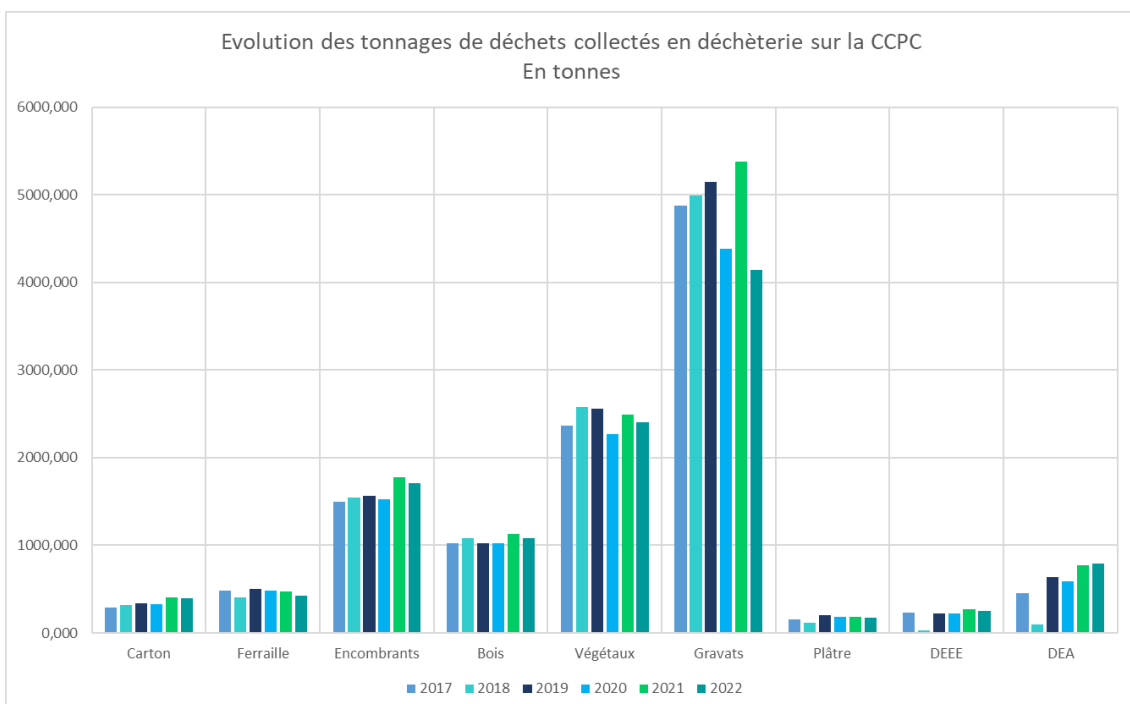
EVOLUTION DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE

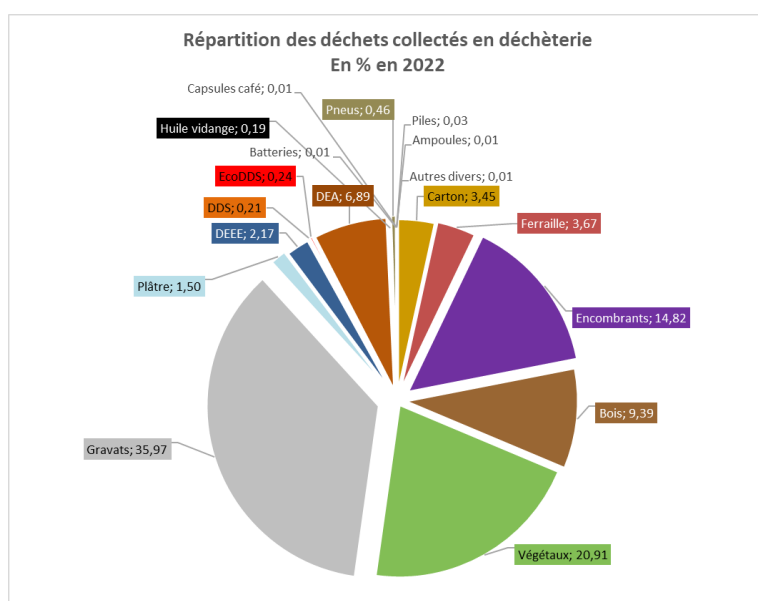
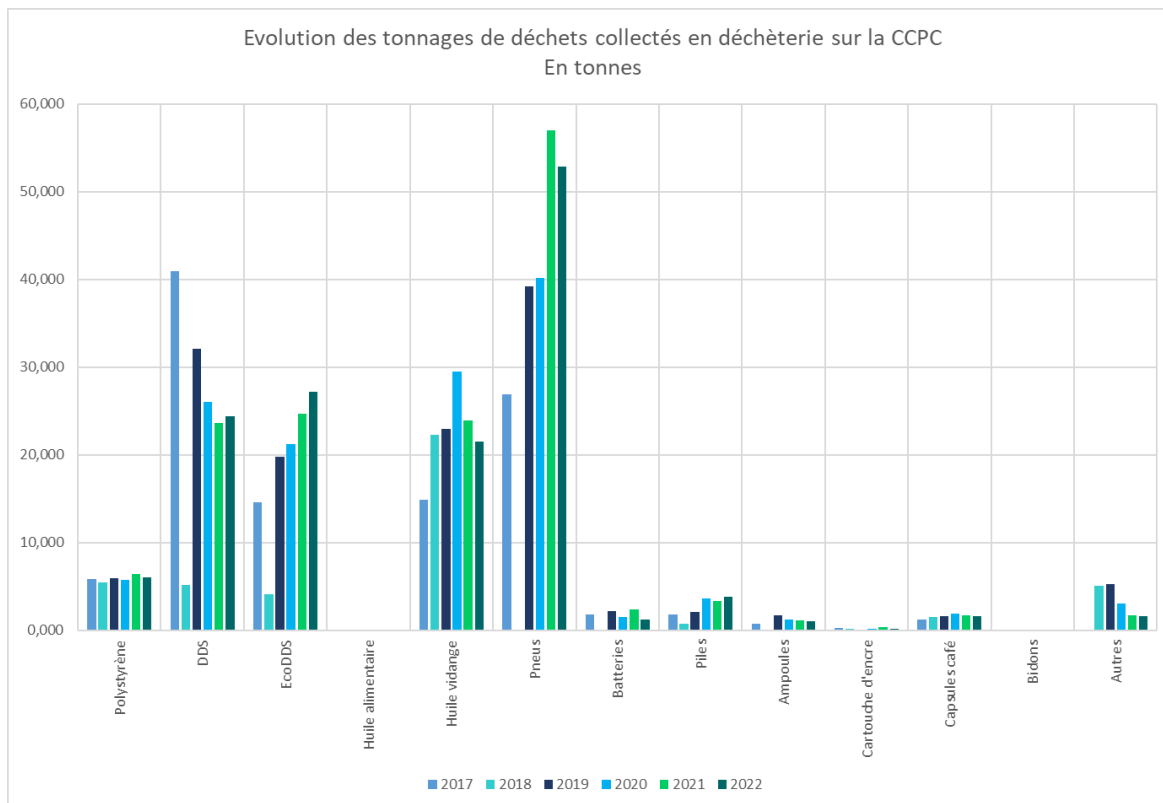
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Poids total par habitant* (kg/hab.)	446,36 kg/hab.	432,02 kg/hab.	474,14 kg/hab.	429,24 kg/hab.	500,77 kg/hab.	431,63 kg/hab.
Part dans le total des déchets collectés (%)	63,29 %	62,31 %	64,57 %	61,85 %	65,35 %	62,45 %

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

* population des communes extérieures conventionnées accédant aux déchèteries incluses

EVOLUTION ET POIDS DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE





Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

6.3/ Evolution des tonnages de déchets

L'ensemble des déchets collectés représentent 18 445,99 tonnes en 2022. C'est en diminution de 7,51 % par rapport à 2021 et en augmentation de + 1,72% par rapport à 2017.

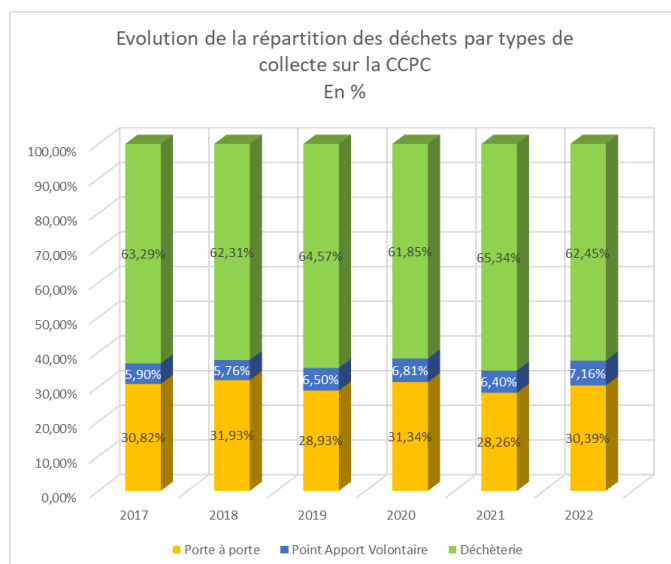
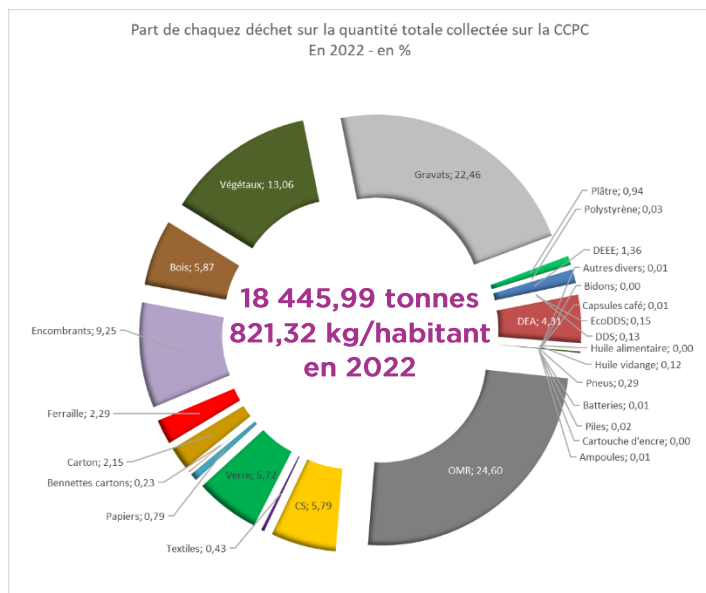
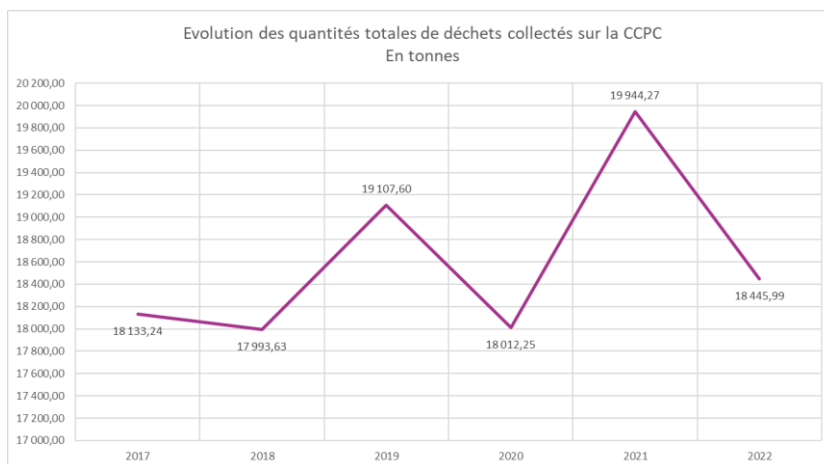
La quantité par habitant s'élève à :

- 821,32 kg/habitant si l'on ne prend en compte que les habitants de la CCPC ;
- 740,02 kg/hab. si l'on prend en compte la population hors territoire pour les déchets de déchèteries.

EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Poids total par habitant (kg/hab.)	839,50	825,17	873,49	827,08	911,57	821,32
Total des déchets ménagers et assimilés collectés (Tonnes)	18 133,24	17 993,63	19 107,60	18 012,25	19 944,27	18 445,99

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI



Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard

ELEMENTS DE COMPARAISON

	CCPC 2017	CCPC 2022	Moyenne Nationale (réf. SINOE 2017)	Moyenne Occitanie (réf. SINOE 2017)	Moyenne Gard (réf. SINOE 2017)
OMR	218,44 kg/hab.	202,06 kg/hab.	254 kg/hab.	276 kg/hab.	285 kg/hab.
Recyclables en porte à porte	40,27 kg/hab.	47,54 kg/hab.	48 kg/hab.	53 kg/hab.	48 kg/hab.
Verre	39,76 kg/hab.	46,94 kg/hab.	30 kg/hab.	30 kg/hab.	29 kg/hab.

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard, ADEME (SINOE) - Réalisation : CCPC/CTI

7/ Le traitement des déchets

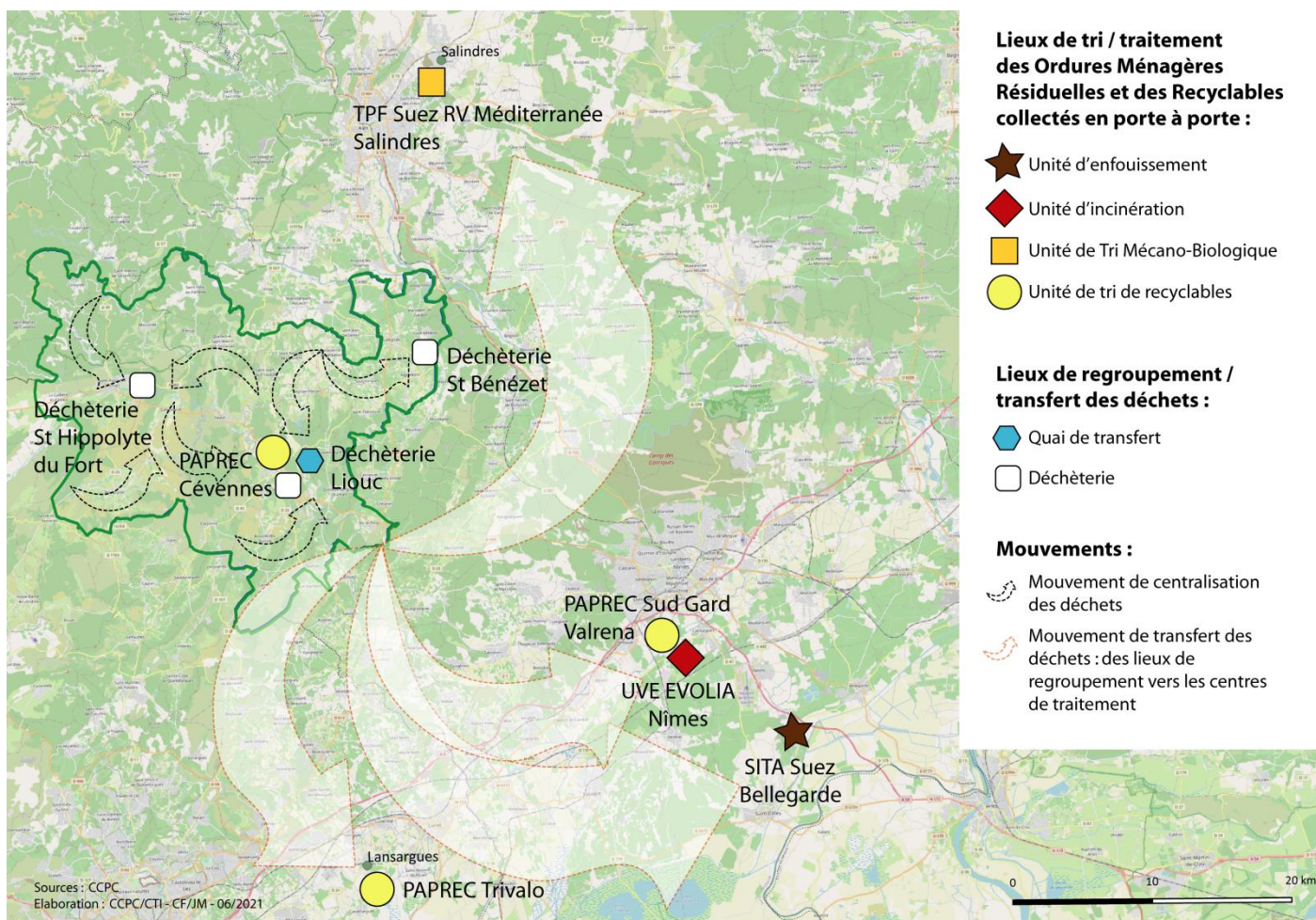
7.1/ Points de transfert et unités de traitement de la collecte réalisé par le service

Suite à la collecte des déchets réalisée par le service, les deux syndicats (SYMTOMA et SITOM Sud Gard) se chargent du traitement des déchets collectés sur leur territoire d'intervention respectif.

Le SYMTOMA Aigoual - Cévennes - Vidourle dispose d'un quai de transfert sur la CCPC, situé à la déchèterie de Liouc. L'usine PAPREC à Liouc constitue également un lieu de transit pour les recyclables de la CCPC : les déchets collectés en porte à porte y sont regroupés, puis ils sont transportés pour être triés au centre de tri PAPREC TRIVALO de Lansargues.

Les installations de traitement sont diverses, en fonction du syndicat gestionnaire compétent sur la zone. Ces sites sont éloignés de la CCPC, mais situés dans le Gard ou sur les départements voisins, en proche périphérie, générant ainsi des coûts de transport.

LIEUX DE TRAITEMENTS DES DECHETS DE COLLECTE SUR LA CCPC



7.2/ Types de traitements et de valorisation des déchets collectés

TYPES DE TRAITEMENTS DES DECHETS COLLECTES SUR LA CCPC

	Ordures ménagères (OMR)	Recyclables secs (RSHV)	Papier	Verre	Textile	Carton	Encombrants	Bois	Refus de tri
Unité d'enfouissement Suez RV Méditerranée Bellegarde <i>Avec récupération d'énergie</i>	✓ SYMTOMA						✓ SITOM S.G.		
Unité d'incinération UVE EVOLIA Nîmes <i>Avec récupération d'énergie</i>	✓ SITOM S.G.						✓ SITOM S.G.		✓ SITOM S.G.
Unité de tri mécano-biologique (TMB) Suez RV Méditerranée Salindres <i>Tri par séparation mécanique et traitement biologique</i>	✓ SYMTOMA								
Unité de tri PAPREC Sud Gard VALRENA Nîmes <i>Tri des recyclables</i>		✓ SITOM S.G.	✓ SITOM S.G.			✓ SITOM S.G.			
Unité de tri PAPREC CEVENNES VIDOURLE Liouc <i>Transit des recyclables et tri des encombrants</i>		✓ SITOM S.G. SYMTOMA	✓ SYMTOMA			✓ SYMTOMA	✓ SYMTOMA	✓ SYMTOMA	
Unité de tri PAPREC TRIVALO Lansargues <i>Tri des recyclables</i>		✓ SITOM S.G. SYMTOMA	✓ SYMTOMA			✓ SYMTOMA	✓ SYMTOMA	✓ SYMTOMA	
Unité de recyclage RE-FASHION Paris (Eco-organisme) <i>Recyclage du textile, chaussures, linge de maison</i>					✓ SITOM S.G. SYMTOMA				
Unité de recyclage SUD BROYAGE RECYCLAGE Nîmes <i>Recyclage du bois</i>								✓ SITOM S.G.	
Unité de recyclage/valorisation OI Manufacturing Vergèze <i>Verrerie de recyclage du verre</i>				✓ SITOM S.G. SYMTOMA					

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard

TYPES DE TRAITEMENTS DES DECHETS COLLECTES SUR LA CCPC

	Cartouche encre	Ampoule / néon	Piles / accumulateur	Huile de vidange / Bidon souillé	Déchets Dangereux et Spéciaux (DDS)	Déchets chimiques (EcoDDS)	Equipements Electroniques (DEE)	Déchets d' ameublement d' (DEA)
Unité de recyclage/valorisation SEVIA / ATO Sommières <i>Valorisation des déchets industriels</i>				✓ SYMTOMA				
Unité de recyclage/valorisation SPUR ENVIRONNEMENT Rognac <i>Valorisation des déchets dangereux</i>				✓ SYMTOMA	✓ SYMTOMA			
Unité de recyclage/valorisation TRIADIS SERVICE Béziers <i>Valorisation des déchets industriels, dangereux et spéciaux</i>				✓ SITOM S.G	✓ SITOM S.G			
Unité de recyclage/valorisation EcoDDS Boulogne-Billancourt (éco-organisme) <i>Valorisation des déchets chimiques des particuliers</i>						✓ SITOM S.G SYMTOMA		
Unité de recyclage/valorisation COLLECTORS Saint-Jean-Le-Blanc / Mornant <i>Recyclage des cartouches</i>	✓ SITOM S.G							
Unité de recyclage/valorisation Printerrea Cherisy <i>Recyclage des cartouches</i>		✓ SYMTOMA						
Unité de recyclage/valorisation RECYCLUM Paris <i>Recyclage des ampoules</i>			✓ SITOM S.G					
Unité de recyclage/valorisation COREPILE Paris (éco-organisme) <i>Recyclage des piles</i>				✓ SYMTOMA				
Unité de recyclage/valorisation SCRELEC Issy-Les-Moulineaux <i>Recyclage des piles</i>				✓ SITOM S.G				
Unité de recyclage/valorisation ECOSYSTEM Paris (éco-organisme) <i>Recyclage des équipements électriques et électroniques, ampoules, extincteurs</i>			✓ SYMTOMA				✓ SITOM S.G SYMTOMA	
Unité de recyclage/valorisation ECOMOBILIER Paris (éco-organisme) <i>Recyclage des éléments d'ameublement</i>								✓ SITOM S.G SYMTOMA

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard

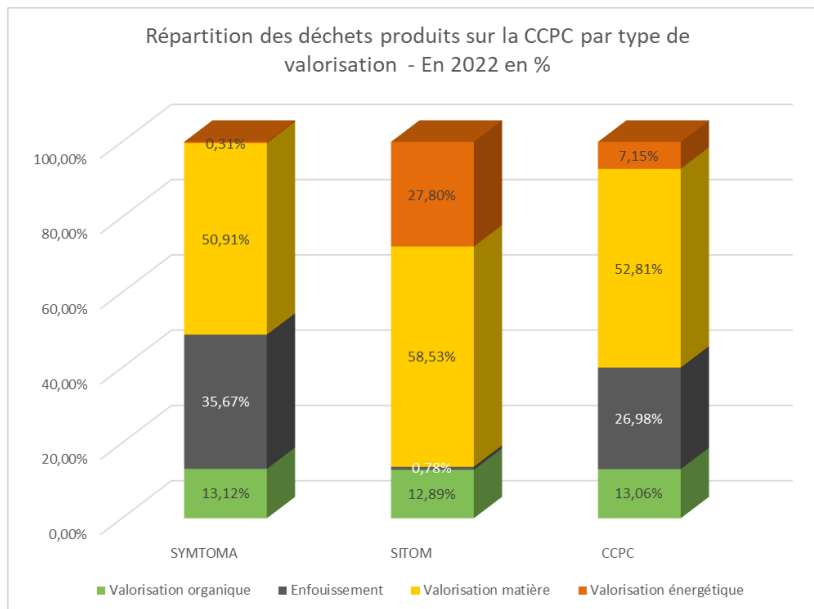
TYPES DE TRAITEMENTS DES DECHETS COLLECTES SUR LA CCPC

	Gravats	Polystyrène	Végétaux	Plâtre	Ferraille	Batterie	Pneu	Recharge café
Unité d'enfouissement CARRIERES DE MONTDARDIER Montdardier	✓ SYMTOMA							
Unité de recyclage/valorisation SRC Teyran <i>Recyclage déchets industriels</i>	✓ SYMTOMA							
Unité de recyclage/valorisation CEVENNES DECHETS Alès <i>Recyclage déchets inertes BTP</i>	✓ SITOM S.G.		✓ SITOM S.G.					
Unité de recyclage/valorisation SYMTOMA Saint-Hippolyte du Fort (Régie) <i>Broyage des végétaux, polystyrène, gravats</i>	✓ SYMTOMA	✓ SYMTOMA						
Unité de recyclage/valorisation Société LEGRAND Les Plantiers <i>Recyclage déchets du BTP</i>	✓ SYMTOMA							
Unité de recyclage/valorisation CREAVIE Générac <i>Recyclage déchets du BTP</i>	✓ SITOM S.G.							
Unité de recyclage/valorisation CVM Nîmes <i>Recyclage déchets du BTP</i>	✓ SITOM S.G.							
Plateforme de compostage SUEZ Marguerittes <i>Recyclage déchets verts</i>			✓ SITOM S.G.					
Plateforme de compostage Alliance Environnement Beaucaire / Gailhan <i>Recyclage déchets verts</i>			✓ SITOM S.G.					
Plateforme de compostage SEDE Véolia <i>Recyclage déchets verts</i>			✓ SITOM S.G.					
Unité de recyclage/valorisation MERLE VALORISATION Conqueyrac <i>Recyclage des végétaux</i>			✓ SYMTOMA					
Unité de recyclage/valorisation SUEZ Nîmes <i>Recyclage des recharges de café</i>								✓ SYMTOMA
Unité de recyclage/valorisation VEOLIA Nîmes <i>Recyclage du plâtre</i>				✓ SITOM S.G.				
Unité de recyclage/valorisation SINIAT Carpentras <i>Recyclage du plâtre</i>				✓ SYMTOMA				
Unité de recyclage/valorisation ALIAPUR Lyon <i>Recyclage des pneus</i>							✓ SITOM S.G. SYMTOMA	

7.3/ Poids des types de valorisation

Le **taux global de valorisation** sur la CCPC, c'est-à-dire la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (incluant les refus de tri du process) sur la totalité des quantités collectées, **s'élève à 73,02 % en 2022.**

TYPES DE VALORISATION DES DECHETS DE LA CCPC EN 2022



Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

Refus de tri

Le **refus de tri** concerne les déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce qu'ils ne respectent pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc....). Sur la CCPC, le refus de tri s'élève en 2022 à 201,96 tonnes de déchets, soit 18,91 % du total des RSHV collectés en porte à porte.

Un mauvais tri augmente les coûts et réduit la valorisation. En cas de doute sur le tri, l'utilisateur doit se référer aux consignes de tri diffusées par la collectivité ou à défaut, jeter dans la poubelle grise.

LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS



REÇU EN PREFECTURE
le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_104_29

11/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

11.1/ Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS SUR LA CCPC

Année 2022	OMR	RSHV	Verre	Papier	Textile	Autres déchets
Fréquence (par semaine)	C1 à C5	C1 à C3	C1	C1 (PAP) C0,25 (PAV)	Variable selon les lieux	Variable selon déchets
Collecte et contenants	PAP avec bacs collectifs et bacs individuels	PAP avec bacs collectifs et bacs individuels	Apport Volontaire 183 Points d'Apports Volontaires	PAP (communes SYMTOMA) et Apport Volontaire 36 Points d'Apports Volontaires	Apport Volontaire 14 Points d'Apports Volontaires	Apport volontaire 3 déchèteries
	Régie	Régie	Collecte gérée par la CCPC (Prestation)	Collecte gérée par la CCPC (Prestation)	Collecte gérée par le syndicat de traitement	Haut de quai en Régie Collecte gérée par le syndicat de traitement
Transport	Géré par les syndicats de traitement	Géré par les syndicats de traitement	Géré par la CCPC (Prestation)	Géré par le Syndicat de traitement sur partie SYMTOMA Géré par la CCPC sur partie SITOM Sud Gard (Prestation)	Géré par les syndicats de traitement	Géré par les syndicats de traitement
Traitement	Incinération ou enfouissement géré par les syndicats de traitement	Tri géré par les syndicats de traitement	Recyclage en verrerie géré par la CCPC (Prestation)	Tri et recyclage géré par les syndicats de traitement	Tri et recyclage géré par les syndicats de traitement	Divers traitements gérés par les syndicats de traitement

Source : CCPC

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITES DE DECHETS COLLECTES PAR LA COLLECTIVITE

Année 2022	OMR	RSHV	Papier	Verre	Textile	Déchète ries ¹	Tous flux
Population desservie	22 459 hab.	22 459 hab.	22 459 hab.	22 459 hab.	22 459 hab.	26 689 ² hab.	22 459 hab.
Poids total collecté	4 538,13 tonnes	1 067,75 tonnes	145,37 tonnes	1 054,31 tonnes	78,89 tonnes	11 561,54 tonnes	18 445,99 tonnes
Kg/habitant CCPC	202,06 kg/hab.	47,54 kg/hab.	6,47 kg/hab.	46,94 kg/hab.	3,51 kg/hab.	433,49 kg/hab.	821,32 kg/hab. (avec gravats) 636,81 kg/hab. (hors gravats)
Kg/habitant National³	255 kg/hab.	49 kg/hab.		30 kg/hab.	249 kg/hab.		583 kg/hab.
Ecart / ratio national	-52,94 kg/hab.	+5,01 kg/hab.		+16,94 kg/hab.	+ 188 kg/hab.		+ 238,32 kg/hab.
Kg/habitant Typologie nationale rural avec ville centre⁴	220 kg/hab.	46 kg/hab.		35 kg/hab.	256 kg/hab.		492 kg/hab. (hors gravats)
Ecart / ratio Typologie nationale rural avec ville centre	-17,94 kg/hab.	+ 8,01 kg/hab.		+11,94 kg/hab.	+ 181 kg/hab.		+ 144,81 kg/hab. (hors gravats)
Kg/habitant Occitanie³	276 kg/hab.	53 kg/hab.		30 kg/hab.	261 kg/hab.		620 kg/hab.
Ecart / ratio régional	-73,94 kg/hab.	+ 1,01 kg/hab.		+16,94 kg/hab.	+176 kg/hab.		+ 201,32 kg/hab.
Kg/habitant Gard³	285 kg/hab.	48 kg/hab.		29 kg/hab.	328 kg/hab.		690 kg/hab.
Ecart / ratio départemental	-82,94 kg/hab.	+ 6,01 kg/hab.		+17,94 kg/hab.	+109 kg/hab.		+ 131,32 kg/hab.

¹ Collecte carton spécifique en PAV du SYMTOMA intégrée

² La population des communes de Domessargues, Maussargues, Moulézan, Montagnac, Boucoiran-et-Nozières, Cannes-et-Clairan, Montmirat, Crespian sont ajoutées du fait des conventionnements d'accès aux déchèteries signées avec leur intercommunalité

³ Enquête nationale ADEME 2017 / Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2016)

⁴ Enquête nationale ADEME données 2013 – Rural avec ville centre

Source : CCPC

11.2/ Principales prestations externalisées

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES EXTERNALISEES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en € TTC	Evolution n / n-1
CEVENNES DECHETS	Transport des bennes depuis déchèterie de St Bénézet	Marché Public	Renouvelé en 2021	69 661,65 €	+ 12 963,65 €
	Collecte du papier / journaux sur colonnes	Marché Public	Renouvelé en 2021	4 766,50	+ 712,50 €
VIAL SOCIETE	Collecte du verre sur colonnes	Marché Public	Renouvelé en 2021	67 507,28 €	+ 13 003,28 €
ARPEGE MASTERK	Vérification pont-bascule Déchèteries de St Hippolyte du Fort et Liouc	Prestation de service	Contrôle obligatoire annuel	2 436 €	+ 1 296 €
SYSOCO	Géolocalisation des BOM	Prestation de service	Marché passé en 2018 et prestations annuelles (abonnement, hébergement, télécommunication)	5 503,20 €	+ 1 908,20 €
GUIN	Transport du Recyclable de 8 communes de la CC (autour de Lédignan)	Prestation de service	Marché passé en 2022 pour 3 ans	11 280 €	3 798 €
ASSOCIATION CHANTIER PAYS CEVENOL	Sensibilisation en déchèterie	Prestation de service		3 450 €	
BARBIER	Sacs de précollecte			7 788 €	
Stéphane CASTALDI	Dératisation			2 000 €	
CEREG INGENIERIE	Régularisation ICPE Liouc			8 676 €	
DAUDET ELECTRICITE	Vidéosurveillance Déchèteries de St Hippolyte du Fort et Liouc			2 719,06 €	
DIVERSES ENTREPRISES	Entretien, pièces détachées, vérification et contrôle des véhicules et engins			87 222,81 €	

GARD VIDANGE (déchèterie de Liouc)	Vidange du bac de l'aire de lavage			902,21 €	
	Vidange du débourbeur - déshuileur			840 €	
PASINI	Transport des déchets verts			8 901,50 €	
Sté CARROSSERIE VINCENT	Entretien semestriel compacteur OM Liouc			2 679,60 €	
LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT	Location laveuse pour bacs			5 040 €	
DESAUTEL ET BUREAU VERITAS	Vérification dispositifs de secours et électricité			1 385,21 €	
GEZE	Menuiserie SHF (porte et désenfumage)			1 996,8 €	
DIVERSES ENTREPRISES	Achat de fioul, carburant, combustible			120 630,24 €	
SULO	Achat de bacs de 120 litres			4 62,54 €	

Source : CCPC

11.3 / Investissements réalisés

Les principaux investissements réalisés en 2022 concernent principalement les études menées sur le PLPDMA et la tarification incitative, des aménagements dans les déchèteries (réfection dalle, portes sectionnelles ...), et l'acquisition de matériel de collecte (bacs et colonnes) et de matériel de transport (benne de 30 m³).

Des dépenses ont également été engagées pour mener une étude de faisabilité technico-économique, pour la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture et en ombrières, sur le centre technique intercommunal (CTI).

Investissements	
PLPDMA et Tarification Incitative	20 040,00
Etude projet photovoltaïque	6 748,80
Aménagement déchèterie SHF	9 500,88
Aménagement déchèterie Liouc	13 491,36
Aménagement déchèterie Sauve	3 400,80
Aménagement déchèterie St Bénézet	3 995,80
TOTAL aménagement déchèteries	26 393,04
Colonnes à verre	6 360,00
Bacs collectifs OM	10 605,20
TOTAL matériel de collecte	16 965,20
Bennes de transport	43 140,00

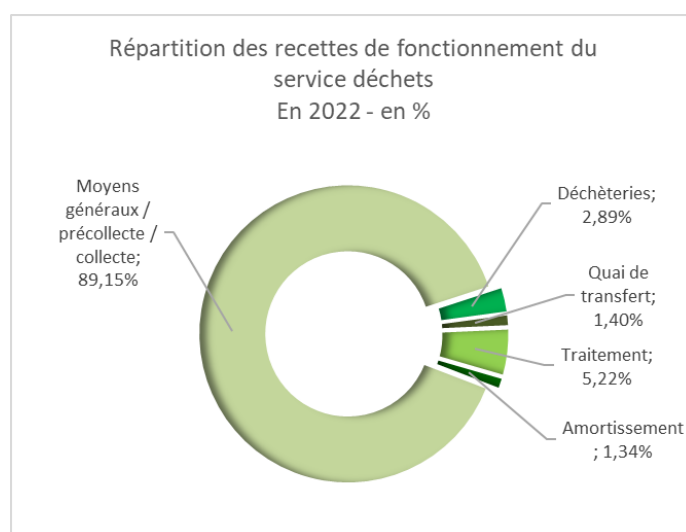
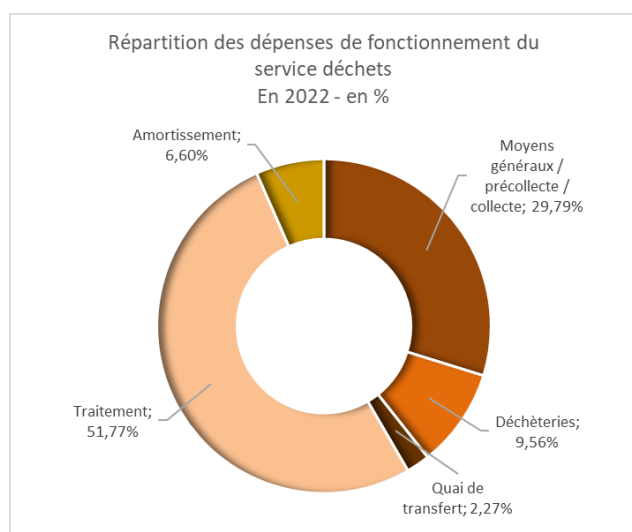
12/ Le budget, le coût du service et son financement

12.1/ Montant annuel global des dépenses et des recettes liées au fonctionnement du service

Les données indiquées ci-dessous concernent les coûts directement liés au service, et n'intègrent pas les charges transverses (ressources humaines, comptabilité, ...).

ELEMENTS BUDGETAIRES 2022 LIES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Budget de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
Moyens généraux / précollecte / collecte	987 119,68 €	Moyens généraux / précollecte / collecte	3 253 551,67
		Dont TEOM	3 143 386,00
		Dont redevance spéciale	82 838,45
		Dont revente de bacs	3 650,00
Déchèteries	316 894,80	Déchèteries (participations autres collectivités)	105 441,85
		Dont facturation professionnelle	12 926,45
		Dont participations autres collectivités	69 901,38
Quai de transfert	75 353,38	Quai de transfert	51 228,29
		Dont participations autres collectivités	44 349,93
Traitement	1 715 826,18	Traitement	190 487,61
dont SYMTOMA	1 334 839,20	dont SITOM Sud Gard	190 487,61
dont SITOM Sud Gard (avec prestation de services)	290 735,86		
Amortissement	218 865,25	Amortissement	48 785,07
Total dépenses budget fonctionnement	3 314 059,29	Total recettes budget fonctionnement	3 649 494,49
SOLDE		335 435,20	



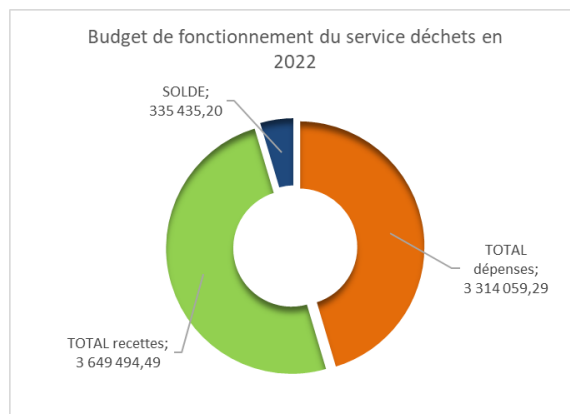
Coût à la tonne tous déchets confondus :

179,66 euros
(18 445,99 tonnes)

Coût par habitant tous déchets confondus :

147,56 euros
(22 459 hab.)

Le bilan financier est réalisé d'après le Compte administratif de l'année 2022

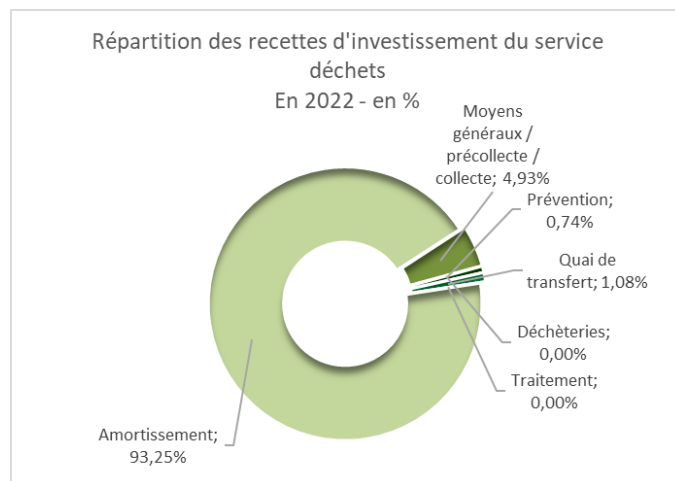
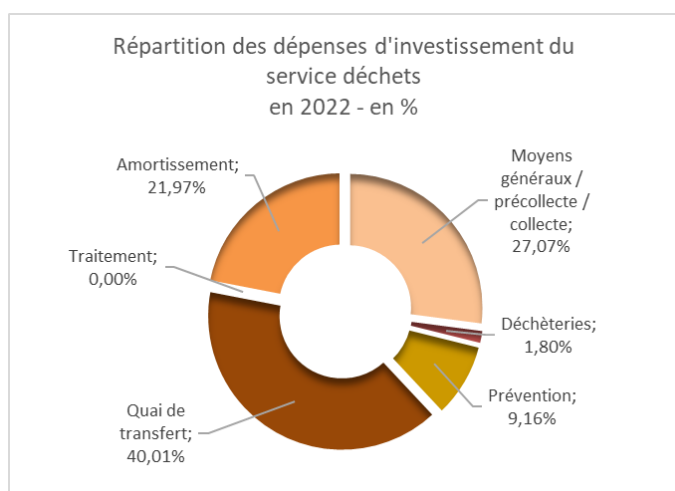


12.2/ Montant annuel global des dépenses et des recettes liées à l'investissement du service

ELEMENTS BUDGETAIRES 2022 LIES A L'INVESTISSEMENT DU SERVICE

Budget d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
Moyens généraux / précollecte / collecte	60 105,20	Moyens généraux / précollecte / collecte	15 562,15
dont achat de conteneurs OM	60 105,20	dont achat de conteneurs OM	11 420,42
		dont véhicules OM	141,73
Prévention (PLPDMA)	20 340,00	Prévention (PLPDMA)	0,00
Déchèteries	3 994,80	Déchèteries	1 738,96
dont AMO nouvelle déchèterie	0,00	dont AMO nouvelle déchèterie	1 181,09
Quai de transfert	88 847,41	Quai de transfert	2 543,74
Traitement	0,00	Traitement	0,00
Amortissement	48 785,07	Amortissement	218 865,25
Total dépenses budget investissement	222 072,48	Total recettes budget investissement	234 710,10
SOLDE		12 637,62	

Source : CCPC



Montant d'investissement à la tonne tous déchets confondus :

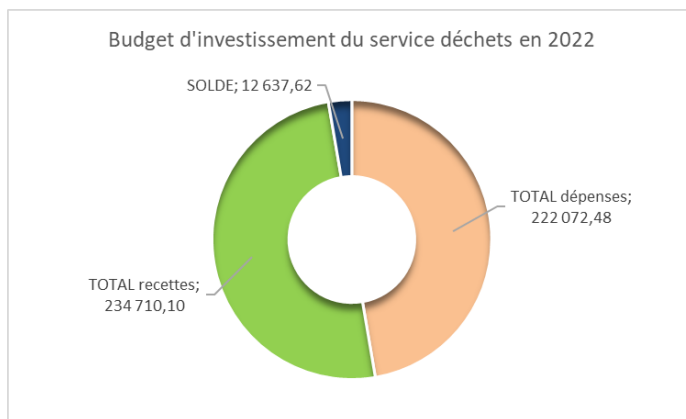
12,04 euros
(19 944 tonnes)

**Montant d'investissement par habitant
tous déchets confondus :**

9,89 euros

(21 879 hab.)

*Le bilan financier est réalisé d'après le
Compte administratif de l'année 2022*



12.3/ Financement du service public

Le coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il représente l'ensemble des charges qui affecte le service, déduction faite des produits. En 2022, le coût aidé sur la CCPC s'élève à 2 807 950,80 €, soit 125,03 euros par habitants.

COÛT AIDE DU SERVICE PUBLIC EN 2022

Coût aidé				
	DEPENSES	RECETTES	Reste à charge	Par habitant
Collecte OMR, CS, déchèteries	1 304 014,48		1 304 014,48	58,06
Transfert et traitement	1 791 179,56		1 791 179,56	79,75
Autres charges	218 865,25		218 865,25	9,75
Recettes (hors taxes et redevances)		506 108,49	-506 108,49	-22,53
TOTAL	3 314 059,29	506 108,49	2 807 950,80	125,03

Source : CCPC

12.4/ Montant annuel global du budget

SYNTHESE DES ELEMENTS BUDGETAIRES 2022

	Dépenses	Recettes
TOTAL Budget Fonctionnement	3 314 059,29 €	3 649 494,49 €
SOLDE Budget Fonctionnement	+ 335 435,20 €	
TOTAL Budget Investissement	222 072,48 €	234 710,10 €
SOLDE Budget Investissement	+ 12 637,62 €	
TOTAL BUDGET	3 536 131,77 €	3 884 204,59€
SOLDE BUDGET	+ 348 072,82 €	

Source : CCPC

12.5/ Montant des emprunts

Objet de l'emprunt	Année d'obtention	Montant du contrat	Annuité capital	Annuité intérêts	Annuités 2022 (intérêts + capital)	Année de fin
Centre Technique Intercommunal*	2015	600 000 €	28 348,11 €	8 416,78 €	36 764,89 €	2035
Terrain rond-point Liouc**	2005	49 000 €	1 718,98 €	954,81 €	2 673,79 €	2035
Rond-point Liouc***	2006	150 000 €	4 809,61 €	4 121,42 €	8 931,03 €	2036
Quai transfert et déchèterie de Liouc	2008	1 050 000 €	31 037,23 €	37 574,73 €	68 611,96 €	2038
Extension réseaux rond-point déchèterie de Liouc****	2009	175 000 €	4 996,01 €	6 028,91 €	11 024,92 €	2039
Pôle déchets St Hippolyte du Fort	2014	1 215 480,45 €	37 288,09 €	41 523,31 €	78 811,40 €	2040

* Emprunt pour la construction du bâtiment qui accueille les BOM

** Emprunt pour l'acquisition du terrain pour la réalisation du quai de transfert et de la déchèterie

*** Emprunt pour la réalisation d'un rond-point qui dessert la déchèterie et l'entreprise PAPREC

**** Emprunt pour les réseaux (eau, électricité, téléphone) pour la déchèterie et le quai de transfert

ANNEXES



REÇU EN PREFECTURE

Le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_104_29

A. Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Accessible sur demande auprès du Centre Technique Intercommunal de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, aux coordonnées suivantes : tel : 04.66.35.99.30 / om@piemont-cevenol.fr

B. Règlement intérieur des déchèteries intercommunales

Accessible sur demande auprès du Centre Technique Intercommunal de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, aux coordonnées suivantes : tel : 04.66.35.99.30 / om@piemont-cevenol.fr

C. Règlement communautaire de collecte des déchets ménagers pour la redevance spéciale

Accessible sur demande auprès du Centre Technique Intercommunal de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, aux coordonnées suivantes : tel : 04.66.35.99.30 / om@piemont-cevenol.fr

GLOSSAIRE

BOM : Benne à Ordures Ménagères

CCES : Commission Consultative d'Elaboration de de Suivi

CCPC : Communauté de Communes du Piémont Cévenol

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

CTI : Centre Technique Intercommunal

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DEEE : Déchet d'Equipement Electrique et Electronique

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

EcoDDS : Déchets chimiques

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

LTE : Loi de Transition Ecologique

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAV : Point d'Apport Volontaire

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Ri : Redevance Incitative

RSHV : Recyclables Secs Hors Verre

SITOM Sud Gard : Syndicat intercommunal de la valorisation et du traitement des déchets ménagers Sud Gard

SYMOMA Aigoual - Cévennes - Vidourle : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Assimilés Aigoual - Cévennes - Vidourle

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

Contact

Communauté de Communes du PIÉMONT CÉVENOL
13 bis, rue du Docteur Rocheblave
30260 Quissac
04.66.93.06.12
contact@piemont-cevenol.fr

Information

Centre Technique Intercommunal
ZAM Combe Martèle, impasse des Garennes
30610 Sauve
04.66.35.99.30
om@piemont-cevenol.fr

www.piemont-cevenol.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20231129-CCPC_104_29